



PROJET DE BUDGET PRIMITIF

De l'exercice 2013

2012 DF 99

RAPPORT BUDGETAIRE

**SECTIONS DE FONCTIONNEMENT
ET D'INVESTISSEMENT**

BUDGET GENERAL

PROJET DE BUDGET PRIMITIF

de l'exercice 2013

RAPPORT BUDGETAIRE

SECTIONS D'INVESTISSEMENT ET DE FONCTIONNEMENT

BUDGET GENERAL

SOMMAIRE

PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET DE LA COLLECTIVITE	5
AVANT PROPOS DU RAPPORT SUR LES CONTRATS D’OBJECTIF ET DE PERFORMANCE	11
1^{ERE} PARTIE – L’INVESTISSEMENT	13
Titre 1 - LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME	14
Sous-titre 1 – La récapitulation des mouvements intervenus antérieurement	14
Sous-titre 2 – Les autorisations de programme nouvelles	15
A/ Les missions organiques.....	17
B/ Les missions transversales.....	22
Sous-titre 3 – La situation des autorisations de programme en cours.....	27
Titre 2- LES CREDITS DE PAIEMENT.....	28
A/ Les opérations réelles	31
B/ Les opérations d’ordre	41
2^{EME} PARTIE – LE FONCTIONNEMENT	43
1 – LES RECETTES	44
A/ La fiscalité	44
B/ Les dotations et participations.....	47
C/ Les produits d’exploitation	50
D/ Les produits financiers.....	54
E/ Les produits exceptionnels et les reprises sur amortissements.....	54
F/ Les atténuations de charges	55
2- LES DEPENSES	56
A/ Les charges de personnel	56
B/ Les dépenses de fonctionnement des services et équipements publics.....	59
C/ Les participations à l’équilibre du budget d’autres collectivités ou organismes....	69
D/ Les charges financières	71
E/ Les charges exceptionnelles	71
F/ Les prélèvements sur ressources.....	72
G/ Les atténuations de produits (chapitre 014).....	73

H/ Les dépenses imprévues (chapitre 022)	74
3^{EME} PARTIE – LES PROJETS DE DELIBERATION	75
Projet de délibération n°1 relatif au budget d'investissement.....	77
Projet de délibération n°2 relatif au budget de fonctionnement.....	85
Projet de délibération n°3 relatif au relèvement des tarifs	91
4^{EME} PARTIE – LES ANNEXES	93
Annexe 1 relative aux subventions	95
Annexe 2 relative aux dépenses de personnel	101
5^{EME} PARTIE – LE PROJET DE BUDGET (DOCUMENT BUDGETAIRE)	
6^{EME} PARTIE – INDIVIDUALISATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME	

PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET 2013 (VILLE ET DEPARTEMENT)

Le budget 2013 de la collectivité parisienne s'inscrit dans un contexte de crise économique persistante, qui continue d'avoir une incidence sur l'évolution des charges supportées par la collectivité et de ses ressources financières. La montée en puissance de la péréquation, qui a démarré en 2012, s'accroît en 2013 et témoigne de l'effort de solidarité de la collectivité parisienne à l'égard des autres collectivités plus en difficulté. Corollaire, l'impact est significatif sur l'évolution des dépenses et des recettes du budget 2013.

Malgré ces contraintes externes fortes, la municipalité ne renonce à aucun des engagements pris devant les Parisiens qu'il s'agisse de la solidarité de l'amélioration de leur cadre de vie. Maintenir par ailleurs un niveau d'investissement élevé c'est l'engagement en faveur de la croissance et du dynamisme pour Paris.

1 – L'effort en faveur de la réalisation du programme d'investissement de la mandature se poursuit en 2013

- Les dépenses réelles d'investissement inscrites au budget primitif 2013 sont fixées à 1.700 M€ (cf. 1^{ère} partie, Titre 2 des rapports budgétaires de la Ville et du Département), permettant la poursuite de la réalisation du programme d'investissement de la mandature, dans la continuité de l'effort réalisé depuis 2001.

Elles correspondent principalement à des dépenses d'équipement (hors subventions) et des subventions d'équipement détaillées ci-dessous. Le solde est constitué de dépenses pour compte de tiers (24 M€) et d'opérations financières (prises de participations, avances consenties...) pour 37 M€.

S'y ajoutent 425 M€ de mouvements financiers équilibrés en dépenses et en recettes (qui correspondent principalement aux opérations de gestion de trésorerie) et 363 M€ d'opérations d'ordre.

- Les dépenses d'équipement (hors subventions) correspondent aux travaux de construction et de restructuration d'équipements publics (pour environ 77 %) ainsi qu'aux études menées dans le cadre des opérations d'investissement et aux acquisitions.

Elles sont fixées pour 2013 à 1.054 M€, soit - 4,2 % par rapport à 2012 (1.099 M€). Cette baisse s'explique par le phasage du programme de livraison d'équipements sur la mandature et des transferts de ces dépenses en subventions d'équipement.

Parmi ces dépenses, 146 M€ sont consacrés aux acquisitions d'emprises foncières (y compris celles destinées au logement social) auxquels s'ajoutent 10 M€ d'acquisitions en VEFA, 183 M€ à la voirie et les déplacements, dont 79 M€ pour le tramway, 144 M€ au sport et la jeunesse, 117 M€ au réaménagement des Halles, 113 M€ au secteur scolaire, 63 M€ à la petite enfance et 60 M€ à la culture, dont 10 M€ sur le périmètre de l'établissement public des musées (EPM).

- Les subventions d'équipement versées à des tiers représentent 585 M€. Elles concernent, pour plus de 72 % le secteur du logement et de l'habitat (422 M€), en augmentation de plus de 6 % par rapport à 2012, et la voirie et les déplacements (60 M€), quasi stables par rapport à 2012 (- 0,3 M€).

2 – Cet effort d'investissement est autofinancé aux deux tiers, conformément aux engagements pris dans le cadre du débat d'orientation d'octobre.

- Les recettes réelles d'investissement inscrites au budget primitif 2013 atteignent 578 M€ (cf. 1^{ère} partie, Titre 2 des rapports budgétaires de la Ville et du Département). Elles sont globalement stable par rapport au BP 2012 (+ 3 M€).

Elles sont composées principalement :

- des subventions et dotations reçues à hauteur de 338 M€, dont 160 M€ au titre du FCTVA ;
- des produits liés à des cessions foncières, estimées à 175 M€ pour 2013.

La capacité de financement des investissements s'élève donc à 1.105 M€, soit 65 % des dépenses d'investissement programmées, compte tenu d'un niveau d'épargne brute de 527 M€. Ce taux est stable par rapport au BP 2012.

L'équilibre de la section d'investissement est assuré par une autorisation d'emprunt à 795 M€, contre 809 M€ dans le cadre du BP 2012. Dans l'hypothèse la plus élevée, correspondant à une saturation de cette autorisation, l'endettement progresserait de 595 M€, compte tenu du remboursement prévu de 200 M€. Ce montant est en phase avec celui prévu au BP 2012 (609M€). Comme pour chaque exercice, la constatation d'éventuels surcroûts de recettes en gestion 2013, ou une exécution inférieure à la prévision en dépenses viendront réduire le besoin d'emprunt.

3 – L'évolution des dépenses de fonctionnement restera maîtrisée en 2013

La création de l'établissement public Musées en 2013 : une réforme d'envergure à moyens globalement constants, mais qui nécessite des transferts budgétaires impactant le détail des écritures budgétaires.

La réforme de l'organisation des musées de la Ville de Paris avec la création d'un nouvel établissement public destiné à gérer l'ensemble des musées parisiens conduit à des changements de périmètre important en 2013 par rapport aux exercices précédents. Est ainsi transféré du budget de fonctionnement de la collectivité parisienne vers l'EP Musées un montant net de 55,9 M€ (dont près de 42 M€ en masse salariale, 15 M€ sur les charges à caractère général, 0,4 M€ sur le chapitre 65 et 1,8 M€ de recettes). Ce transfert donne lieu au versement d'une subvention de fonctionnement globale de 56,8 M€, qui viendra s'ajouter aux recettes propres de l'établissement. Enfin, sur le budget d'investissement 1,88 M€ de crédits de paiement seront transférés via une subvention versée à l'EP, 9,80 M€ seront maintenus sur le budget de la Ville et 0,4 M€ de recettes seront perçues directement par l'EP.

Les dépenses de péréquation prévues au BP 2013 atteignent 276 M€, soit + 36 M€ par rapport au BP 2012.

Les modalités de calcul des fonds de péréquation 2013 (péréquations dites horizontales, auxquelles s'ajoutent les péréquations verticales en recettes) sont actuellement en débat dans le cadre de l'adoption du projet de loi de finances 2013. Les montants prévus dans le cadre du BP 2013 sont donc susceptibles d'ajustements ultérieurs.

La montée en charge des dispositifs existants, qu'il s'agisse de ceux créés par la loi de finances 2012 ou de ceux préexistants comme le FSRIF se poursuit :

- la contribution au fonds de solidarité de la région Ile-de-France (FSRIF) sera portée à 129 M€ en 2013. Paris contribue ainsi à près de 56% à l'alimentation du FSRIF ;
- le volume du fonds de péréquation des recettes fiscales intercommunales et communales (FPIC) sera majoré, avec une contribution de Paris de 41 M€, soit un doublement par rapport au montant versé en 2012. Paris contribue à plus de 16 % à l'alimentation de ce fonds créé en 2012 ;
- le montant de la participation de Paris au fonds national de péréquation des droits de mutations à titre onéreux créé en 2011, passera à 87 M€, soit une augmentation de 9 % par rapport au BP 2012. Paris reste de loin le premier contributeur de ce fonds, à hauteur de 18 %.

La collectivité parisienne contribue par ailleurs en 2013 à un nouveau fonds de péréquation de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), nouvelle recette de substitution de la taxe professionnelle supprimée en 2010. La contribution 2013 s'élève à 20 M€, soit 42,5 % du fonds.

- Les dépenses réelles de fonctionnement y compris FNGIR sont fixées à 7.278 M€ pour 2013 (cf. 2^{ème} partie, « 2- Les Dépenses » des rapports budgétaires de la Ville et du Département). Au sein de cette masse le FNGIR représente 892 M€, en hausse de 8 M€ par rapport au BP 2012 (+ 0,9 %). Hors FNGIR, les dépenses réelles de fonctionnement (6.386 M€) progressent donc de 2,9 %.

Le poids de l'augmentation des dépenses de péréquation et de celles de l'aide sociale à l'enfance (ASE) est majeur dans cette évolution.

En neutralisant les dépenses de péréquation, la progression est de + 2,5 %, témoignant de l'effort de maîtrise de la dépense poursuivi en 2013. En effet, outre l'impact des dépenses ASE détaillé ci-après, cette progression s'inscrit dans un contexte d'ouverture de nombreux nouveaux équipements en 2013, conformément au programme de mandature, qui représentent à eux seuls et hors masse salariale une dépense supplémentaire de plus 13 M€.

Les dépenses d'aide sociale, à 1.537 M€, progressent facialement de + 3,93 %. L'augmentation des dépenses d'aide sociale à l'enfance (+ 49 M€ de BP à BP) s'explique en grande partie par un changement de périmètre de 25 M€ (transfert des dépenses d'aide éducative à domicile et d'action éducative en milieu ouvert, inscrites sur le chapitre 011 au BP 2012 et désormais imputées sur le chapitre 65). Après neutralisation de ce transfert, les dépenses d'aide sociale sont en progression de + 2,2 %. Le poids de la progression des dépenses d'aide sociale à l'enfance reste majeur y compris en neutralisant l'effet de périmètre précité, puisque l'augmentation est de + 8,7 %. L'augmentation du nombre de mineurs

étrangers isolés, certes en voie de ralentissement en 2013, reste le principal facteur explicatif de cette hausse, avec une prise en charge supportée de façon non équitable par la collectivité parisienne. Paris et le département de la Seine Saint Denis concentrent, en effet, la quasi-totalité des MIE en France.

L'inscription au titre du RSA, dans un contexte de reprise progressive de l'activité économique en 2013, est fixée à titre conservatoire à 309 M€, pour tenir compte de la stabilité de ces dépenses constatée depuis 2011. Les mesures d'insertion mises en œuvres dans le cadre du Programme départemental d'insertion et d'Emploi sont évidemment reconduites dans le cadre d'une enveloppe globale de 61 M€. La contribution de la Ville au CASVP est fixée à 315 M€, en légère diminution par rapport à 2012 (-0,5%).

Les dépenses mobilisées pour les personnes handicapées connaissent une forte évolution, les aides versées, principalement la prestation de compensation du handicap (PCH) augmentant de + 6,6 % et les aides liées à l'hébergement de + 5,9 %.

Les charges de personnel (2.132 M€) évoluent facialement de + 0,62 %, mais en réalité de + 2,57 % une fois neutralisé l'effet des transferts opérés avec la création de l'EP Musées en 2013 (41,61 M€ de masse salariale transférés via la subvention de fonctionnement versée). . Cette évolution maîtrisée, qui intègre notamment la hausse des cotisations CNRACL prévue au PLFSS 2013 (11 M€), résulte de la politique de stabilisation des effectifs sur la mandature, les créations de postes liés à l'ouverture de nouveaux équipements étant gagées par des redéploiements au sein des services.

Les charges à caractère général (798 M€) diminuent de - 2 % par rapport au BP 2012. Cependant cette diminution n'est pas réalisée à périmètre constant. En intégrant les 25 M€ de dépenses d'aide éducative en milieu ouvert de l'ASE évoqués ci-dessus et le transfert de 14,91 M€ liés à la création de l'EP Musées vers le chapitre 65 des subventions, la progression est, à périmètre constant, de 3%. Cette évolution des charges à caractère général s'explique essentiellement par l'augmentation des coûts de l'énergie (+ 4 M€ sur les dépenses de fluides), le relèvement du taux réduit de la TVA de 5,5 % à 7 % et les révisions de prix qui ont un impact important sur le coût des prestations de collecte des ordures ménagères (+ 6,5 M€) et enfin le développement des services offerts aux Parisiens, pour + 10 M€ (crèches, équipements sportifs...). Ces augmentations sont compensées par des efforts d'économies réalisées sur les dépenses « support » pour - 5 M€ (frais de communication, frais de réception, affranchissement et télécommunications, frais de gardiennage et nettoyage, études) et par des économies structurelles, telle que la mise en œuvre du marché de performance énergétique qui permet une diminution de 7 M€ par rapport au BP 2012.

Alors que les arbitrages définitifs sur le projet de réforme des rythmes éducatifs ne sont pas encore connus, il a été décidé de provisionner, dès le BP 2013, 5 M€ (3 M€ sur le chapitre 011 et 2 M€ sur le chapitre 65) afin d'accompagner ce projet.

Les subventions de fonctionnement de la Ville connaissent une progression maîtrisée de + 1,2 %, après neutralisation de la subvention versée à l'EP Musées (56,8 M€) (cf 2^{ème} partie, 2/ des rapports budgétaires de la Ville et du Département). Cette progression résulte pour l'essentiel de l'augmentation des subventions aux crèches associatives, dans le cadre des ouvertures de places nouvelles prévues en 2013.

En 2013, comme les années précédentes, Paris fournit un effort significatif à ses partenaires franciliens avec les contributions au STIF à 367 M€ (+ 1,02 % par rapport au BP 2012 mais

+2% par rapport au montant finalement versé), au SYCTOM (131 M€ ; + 1,53 %) et une contribution à la Préfecture de police qui s'établit à 290 M€ (+ 2,2 %)

4 – La progression des recettes de fonctionnement reste satisfaisante, tout en respectant l'engagement de stabilisation des taux des impôts locaux.

Les recettes réelles de fonctionnement inscrites au budget 2013 atteignent 7.805 M€ (cf. 2^{ème} partie, 1/ des rapports budgétaires de la Ville et du Département), soit une augmentation de 2,74% par rapport au budget primitif 2012.

Hors recettes de fiscalité reversées au FNGIR, les recettes réelles de fonctionnement progressent de 2,98 % (6.913 M€ contre 6.713 M€ au BP 2012).

- L'inscription de fiscalité immobilière est portée à 900 M€ contre 850 M€ au BP 2012. Cette inscription demeure prudente au vu des bons résultats constatés sur l'ensemble de l'exercice 2012, que venaient toutefois relativiser les chiffres des derniers mois de l'exercice (cf. 2^{ème} partie, « 1- Les Recettes » des rapports budgétaires de la Ville et du Département).

Comme indiqué précédemment, la constatation d'éventuels surcroûts de recettes en gestion 2013 viendra réduire le besoin d'emprunt.

- Les dotations de l'Etat s'établissent à 1.309 M€, soit une diminution de – 43 M€ par rapport au BP 2012 et – 20 M€ par rapport aux dotations réellement perçues en 2012. Cette baisse témoigne de l'effort consenti par la collectivité parisienne à la péréquation, qui se manifeste également de manière verticale à travers les prélèvements effectués par l'Etat sur les dotations pour une redistribution entre collectivités.

- La revalorisation des bases des impôts locaux votée chaque année par le Parlement explique la progression de la fiscalité directe locale (2.373 M€), nette du FNGIR, de + 95 M€ par rapport au BP 2012. Les taux, sur lesquels la collectivité parisienne conserve un pouvoir de décision, restent strictement stables conformément aux engagements pris.

- Le produit des droits de stationnement est attendu en hausse, à 80 M€, soit + 37 %, essentiellement sous l'effet de l'extension du déploiement du paiement par carte bancaire dans Paris et des efforts conjugués de la Ville et de la Préfecture de police.

- Les recettes de loyers progressent de près de 20 %, principalement sous l'effet de la résiliation des conventions immobilières passées avec la RIVP et de la revalorisation des recettes locatives des logements sociaux opérée début 2012.

- Les produits d'exploitation sont en hausse globale de + 9,5 %. Les participations des usagers parisiens progressent de 12,5 %, sous l'effet, essentiellement, de l'augmentation des participations familiales dans les crèches (+ 9 M€) liée à la progression continue du nombre de places offertes, et du surcroît de recettes obtenu par la mise en place d'une éco- redevance

poids lourds (+ 9 M€ en effet mi-année, la mesure étant étendue sur tout le territoire national en juin 2013). Par ailleurs, les redevances versées par les concessionnaires augmentent au global de + 16 M€ (impact de la résiliation des conventions RIVP et SIEMP, dynamisme des redevances sur l'espace urbain et les établissements concédés), soit + 7,7 %.

- Enfin, les autres recettes (subventions et participations, excédents de ZAC et autres recettes courantes de fonctionnement) sont globalement stables.

LA DEMARCHE DE PERFORMANCE DE LA COLLECTIVITE PARISIENNE (AVANT PROPOS)

Etre performant, c'est avoir la capacité d'atteindre les objectifs fixés avec les moyens dont on dispose.

La démarche de performance mise en place par la Collectivité parisienne depuis 2009 constitue un dispositif de pilotage visant à améliorer l'efficacité de la dépense, en garantissant un haut niveau de service public et en orientant la gestion vers les résultats. Les objectifs fixés aux directions dans ce cadre visent tout à la fois l'efficacité socio-économique de la collectivité, c'est-à-dire les actions d'intérêt général destinées à répondre aux attentes des citoyens parisiens, la qualité de service offerte aux usagers, et enfin l'efficience de l'action qui prend en compte l'intérêt des contribuables et suppose de hiérarchiser les priorités.

Dans un contexte d'exigences croissantes vis-à-vis de l'action publique, conjugué à un environnement financier plus contraint, Paris s'est engagée dans une démarche volontaire de performance, basée sur une approche budgétaire par missions auxquelles sont associés des objectifs mesurables par des indicateurs.

Cette démarche présente les principales caractéristiques suivantes :

- Elle concerne, d'abord, l'intégralité de l'action des directions : les objectifs et les indicateurs couvrent le champ du fonctionnement, de l'investissement, et de la masse salariale. Cette globalité concourt à une plus grande pertinence du dispositif. Elle distingue par ailleurs les objectifs de mandature, de modernisation et ceux qui relèvent du « cœur de métier » des directions.
- Elle intègre ensuite de manière formelle les engagements de mandature ; elle est ainsi mise en place en lien étroit avec les Adjointes au Maire concernés.
- Les missions et objectifs, associés à des indicateurs chiffrés, sont complétés de plans d'actions destinés à valoriser les mesures mises en œuvre pour atteindre les objectifs. Ces plans d'actions permettent de nourrir le dialogue de gestion et d'objectiver les résultats chiffrés.
- Enfin, cette démarche a vocation à éclairer pleinement les choix budgétaires.

La démarche, que la collectivité parisienne met en place sans y être contrainte par la réglementation, se démarque de l'approche qui est celle de l'Etat, à travers la LOLF (Loi organique relative aux lois de finances), notamment en ce qu'elle cherche à rester lisible et ce faisant n'a pas vocation à résumer la totalité des actions menées. Ainsi, les indicateurs, par définition synthétiques, ne sauraient couvrir de manière exhaustive le champ d'action de la collectivité, mais traduisent les priorités de la mandature et les axes majeurs de l'action des directions. Par ailleurs, la démarche parisienne fait une place importante à la mesure de la qualité de l'action et la satisfaction des usagers.

Sont élaborés dans ce cadre des contrats d'objectifs et de performance (COP) par direction, fruits d'un travail collaboratif entre adjointes au Maire et administration. La réussite de cette démarche porte en effet sur la mobilisation et l'implication de tous : élus et administration de la collectivité à tout niveau de la chaîne hiérarchique. Les échanges, dans le cadre de l'élaboration ou du suivi des contrats, permettent de clarifier les options, d'identifier les

marges de progression existantes et d'encourager les réflexions sur la façon la plus optimale d'atteindre les résultats escomptés.

Les contrats d'objectifs et de performance mettent par ailleurs en avant les engagements de la collectivité en matière de ressources humaines, à travers une série d'indicateurs commun à l'ensemble des contrats, et traduisant notamment la volonté de la Collectivité de renforcer son engagement d'employeur socialement responsable en développant la formation et en favorisant l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés. A cela s'ajoute cette année la formalisation du premier COP de la DRH, qui offre la vision transverse.

Les contrats d'objectifs et de performance constituent ainsi de précieux outils de pilotage. En rendant plus lisibles les priorités des directions concernées, ils contribuent à mobiliser les agents. Cette mobilisation a vocation à être renforcée par l'élaboration de projets de direction, démarches internes associant l'ensemble des agents, et destinées à nourrir et appuyer la démarche de performance. Par ailleurs, le suivi et l'évaluation des contrats d'objectifs et de performance permettent de valoriser le travail et les compétences des agents engagés dans la démarche. Ce suivi, régulier et attentif, intervient dans le cadre de deux rendez-vous annuels, réunissant l'ensemble des acteurs. Ces rendez-vous contribuent à l'intégration de la démarche dans la culture de gestion de la collectivité, ainsi qu'au renforcement du dialogue entre élus et administration dans l'optique d'une amélioration constante du service rendu.

Au terme de l'année 2012, 18 contrats d'objectifs et de performance sont élaborés et présentés dans le rapport annexe au BP 2013 :

- La Direction des Familles et de la Petite Enfance (DFPE)
- La Direction des Affaires Scolaires (DASCO)
- La Direction de la Jeunesse et des Sports (DJS)
- La Direction des Affaires Culturelles (DAC)
- La Direction des Usagers, des Citoyens et des Territoires (DUCT)
- La Direction des Espaces Verts et de l'Environnement (DEVE)
- La Direction de la Propreté et de l'Eau (DPE)
- La Direction de la Voirie et des Déplacements (DVD)
- La Direction de la Prévention et de la Protection (DPP)
- La Direction du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Enseignement Supérieur (DDEEES)
- La Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé (DASES)
- La Direction du Logement et de l'Habitat (DLH)
- La Direction des Finances (DF)
- La Direction des Ressources Humaines (DRH)
- La Direction des Achats (DA)
- La Direction de l'Immobilier de la Logistique et des Transports (DILT)
- La Direction des Systèmes et Technologies de l'Information (DSTI)
- La Direction des Affaires Juridiques (DAJ)

Ainsi, le déploiement de la démarche est aujourd'hui pratiquement achevé. Les contrats d'objectifs et de performance des quatre directions restantes seront élaborés au cours de l'année 2013.

1^{ERE} PARTIE – BUDGET D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement retient dans sa présentation les principes élaborés par l'Etat à l'occasion de la mise en œuvre de la Loi organique relative aux lois de finances (LOLF) et les règles de comptabilité des engagements et de gestion des autorisations de programme et des crédits de paiement retracés dans le Règlement budgétaire et financier adopté par notre assemblée lors du Conseil de Paris des 12 et 13 novembre 2007.

1/ La totalité du coût d'investissement d'une opération est inscrite dans le budget de l'année où les travaux sont engagés.

2/ Le budget d'investissement est structuré en grandes missions de la collectivité (affaires culturelles, logement et habitat, etc.), puis décliné en activités.

Les autorisations de programme sont réparties entre des missions organiques (activités spécifiques à chaque direction comme par exemple les salles de spectacle pour la Direction des Affaires culturelles, les piscines et les stades pour la Direction de la Jeunesse et des sports), et des missions transversales (activités mises en œuvre par différentes directions telles que les études).

En outre, la typologie des autorisations de programme de la collectivité parisienne distingue :

- les autorisations de programme de « projet », spécifiques à un projet nouveau d'un montant supérieur à 1,00 M€ TTC, dont la réalisation peut s'étaler sur plusieurs années ;
- les autorisations de programme de « plan » qui regroupent les opérations récurrentes de la municipalité quel que soit leur montant, ainsi que les opérations spécifiques d'un montant unitaire inférieur à 1,00 M€ TTC ; ces opérations se déroulent généralement sur un ou sur deux exercice(s) budgétaire(s).

3/ Chaque année depuis 2004, le Conseil de Paris se prononce sur l'individualisation des autorisations de programme du budget d'investissement. Cette individualisation est votée autorisation de programme par autorisation de programme pour les autorisations de programme de « projet » et par activité pour les autorisations de programme de « plan ».

Le budget d'investissement de la Ville est présenté en deux parties :

- **les autorisations de programme** regroupent les inscriptions à caractère pluriannuel qui seront engagées pour le financement des investissements ;
- **les crédits de paiement** couvrent, pour l'exercice considéré, les engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

TITRE I – LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

SOUS-TITRE I – LA RECAPITULATION DES MOUVEMENTS INTERVENUS ANTERIEUREMENT

Il convient d'intégrer les mouvements intervenus entre le 21 septembre et le 1^{er} novembre 2012. Ces mouvements sont les mouvements de crédits d'engagement qui ont été effectués au niveau de différentes missions.

La décomposition en est la suivante :

Mission		Total des mouvements intervenus entre le 21 septembre et le 1 ^{er} novembre (en €)
50000	Finances (services financiers communs)	-1 000 000
61000	Voirie et déplacements	1 000 000
Missions organiques		0
Missions transversales		0
TOTAL		0

Ce mouvement correspond à un abondement du budget de la Direction de la Voirie et des déplacements au titre de l'entretien des pieds d'arbres.

SOUS-TITRE II – LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME NOUVELLES

Au budget primitif 2013, le montant des autorisations de programme nouvelles s'élève à **991,77 M€** en dépenses et **276,64 M€** en recettes.

La ventilation des autorisations de programme nouvelles en dépenses entre les missions organiques et transversales du budget est la suivante :

	BP 2012	Projet de BP 2013	
Missions organiques	429,16	445,31	44,90%
Missions transversales	550,80	546,46	55,10%
TOTAL	979,97	991,77	100,00%

Pour ce budget primitif, les autorisations de programme de projet et les autorisations de programme de plan représentent respectivement 25,68 % et 74,32 % des autorisations de programmes nouvelles.

	BP 2012	Projet de BP 2013	
AP de projet	194,21	254,73	25,68%
AP de plan	785,76	737,04	74,32%
TOTAL	979,97	991,77	100,00%

Les crédits localisés et localisables représentent 43,47 % de ces autorisations de programme.

	Projet de BP 2013	
Investissements localisés et localisables	431,11	43,47%
<i>dont investissements localisés</i>	143,47	14,47%
Investissements non localisés	560,66	56,53%
TOTAL	991,77	100,00%

Les autorisations de programme localisables en cours d'année comprennent des enveloppes pour des opérations dont la répartition par arrondissement n'est pas connue à la date de production de ce document. Elles dépendent de phases successives d'études et de concertations.

Des provisions pour travaux urgents qui ne peuvent pas être par nature distribuées entre arrondissements au budget primitif, figurent également dans cette catégorie.

Les investissements localisés par arrondissement font l'objet d'une annexe détaillée.

Les investissements non localisés regroupent les crédits pour des équipements situés en dehors de Paris ou dont le rayonnement dépasse le cadre d'un seul arrondissement, ainsi que les opérations qui ne se rattachent pas directement à un équipement physique.

La répartition des autorisations de programme de projet et de plan par direction est la suivante :

Direction	AP de projet	AP de plan	Total
Cabinet du Maire	0	20 000	20 000
Inspection générale	0	10 000	10 000
Secrétariat général	0	1 295 340	1 295 340
Secrétariat général du Conseil de Paris	0	75 000	75 000
Affaires culturelles	6 100 000	19 181 301	25 281 301
Affaires juridiques	0	15 000	15 000
Affaires scolaires	20 916 199	44 508 755	65 424 954
Développement économique, emploi et enseignement supérieur	8 290 000	5 553 500	13 843 500
Espaces verts et environnement	7 475 000	18 764 200	26 239 200
Finances	0	65 000	65 000
Familles et petite enfance	9 860 000	29 447 211	39 307 211
Information et communication	0	110 000	110 000
Immobilier, logistique et transports	639 500	2 630 000	3 269 500
Jeunesse et sports	24 277 000	19 207 000	43 484 000
Logement et habitat	0	316 765 000	316 765 000
Patrimoine et architecture	9 600 000	14 540 000	24 140 000
Propreté et eau	79 537 088	16 339 000	95 876 088
Prévention et protection	0	240 000	240 000
Politique de la Ville et de l'intégration	0	469 000	469 000
Ressources humaines	540 000	410 000	950 000
Systèmes et technologies de l'information	4 400 000	5 100 000	9 500 000
Urbanisme	13 600 000	160 082 000	173 682 000
Usagers, citoyens et territoires	0	605 000	605 000
Voirie et déplacements	69 493 000	57 612 255	127 105 255
Finances (services communs)	0	24 000 000	24 000 000
TOTAL	254 727 787	737 044 562	991 772 349

A/ LES MISSIONS ORGANIQUES

1/ Analyse du montant total des autorisations de programme nouvelles des missions organiques

Les missions organiques regroupent les activités spécifiques à chaque direction.

Les autorisations de programme nouvelles sur les missions organiques pour le projet de budget primitif 2013 s'établissent à **445,31 M€** en dépenses et **214,42 M€** en recettes, selon la ventilation suivante :

Mission	Libellés	AUTORISATIONS DE PROGRAMME NOUVELLES BP 2013	
		Dépenses	Recettes
01000	Cabinet du Maire	20 000	0
02000	Secrétariat général	247 340	0
03000	Inspection générale	10 000	0
04000	Secrétariat général du Conseil de Paris	75 000	0
05000	Systèmes et technologies de l'information	1 300 000	0
06000	Information et communication	110 000	0
08000	Prévention et protection	240 000	0
09000	Affaires juridiques	15 000	0
10000	Ressources humaines	700 000	0
13000	Immobilier, logistique et transports	3 269 500	0
14000	Usagers, territoires et citoyens	405 000	0
15000	Politique de la Ville et de l'intégration	19 000	0
21000	Patrimoine et architecture	20 290 000	0
23000	Espaces verts et environnement	25 240 200	0
30000	Familles et petite enfance	33 980 000	0
40000	Affaires culturelles	22 899 301	4 870 624
50000	Finances (services communs)	5 000 000	188 000 000
51000	Finances	65 000	0
55000	Développement économique, emploi et enseignement supérieur	5 843 500	0
60000	Urbanisme	34 942 000	7 650 000
61000	Voirie et déplacements	84 574 580	13 295 197
64000	Propreté et eau	95 800 088	550 000
65000	Logement et habitat	4 765 000	50 000
80000	Affaires scolaires	63 194 954	0
88000	Jeunesse et sports	42 309 000	0
TOTAL		445 314 463	214 415 821

2/ La répartition par direction des autorisations de programme nouvelles des missions organiques

La répartition des autorisations de programme de projet et de plan par direction est la suivante :

Direction	MISSIONS ORGANIQUES		
	AP de projet	AP de plan	Total
Cabinet du Maire	0	20 000	20 000
Inspection générale	0	10 000	10 000
Secrétariat général	0	247 340	247 340
Secrétariat général du Conseil de Paris	0	75 000	75 000
Systèmes et technologies de l'information	1 300 000	0	1 300 000
Affaires culturelles	6 100 000	16 799 301	22 899 301
Affaires juridiques	0	15 000	15 000
Affaires scolaires	20 916 199	42 278 755	63 194 954
Développement économique, emploi et enseignement supérieur	2 290 000	3 553 500	5 843 500
Espaces verts et environnement	6 976 000	18 264 200	25 240 200
Finances	0	65 000	65 000
Familles et petite enfance	9 860 000	24 120 000	33 980 000
Information et communication	0	110 000	110 000
Immobilier, logistique et transports	639 500	2 630 000	3 269 500
Jeunesse et sports	24 277 000	18 032 000	42 309 000
Logement et habitat	0	4 765 000	4 765 000
Patrimoine et architecture	8 000 000	12 290 000	20 290 000
Propreté et eau	79 537 088	16 263 000	95 800 088
Prévention et protection	0	240 000	240 000
Politique de la Ville et de l'intégration	0	19 000	19 000
Ressources humaines	540 000	160 000	700 000
Urbanisme	13 600 000	21 342 000	34 942 000
Usagers, citoyens et territoires	0	405 000	405 000
Voirie et déplacements	42 723 000	41 851 580	84 574 580
Finances (services communs)	0	5 000 000	5 000 000
TOTAL	216 758 787	228 555 676	445 314 463

Les principales inscriptions proposées sont les suivantes :

PROPRETE ET EAU95,80 M€

Ce montant correspond principalement à la construction d'un nouveau garage Porte de Saint-Ouen (72,04 M€).

S'y ajoutent notamment des crédits pour l'achat de véhicules de collecte et de nettoyage (9,70 M€), la dépollution et la démolition de l'ancien garage Porte de Saint-Ouen (1,50 M€), la rénovation des lieux d'appel (1,05 M€) et la réhabilitation des garages (1,00 M€).

VOIRIE ET DEPLACEMENTS84,57 M€

Il est notamment proposé d'inscrire :

- 28,56 M€ pour l'extension du tramway T3 vers Chapelle / Asnières ;
- 13,74 M€ pour l'entretien du patrimoine de voirie ;
- 11,00 M€ au titre de la télégestion dans le cadre du marché de performance énergétique pour l'éclairage ;
- 6,32 M€ concernant les opérations d'aménagement et l'environnement urbain ;
- 4,00 M€ au titre des aménagements de sécurité ;
- 2,16 M€ pour l'avenue de la Porte de Clichy ;
- 1,80 M€ pour les opérations de consolidation des sds au titre des carrières ;
- 1,00 M€ pour l'entretien des plateaux stabilisés ;
- 1,00 M€ pour le stationnement payant de surface.

S'y ajoutent 6,00 M€ équilibrés en recettes qui doivent permettre la réintégration des frais d'études et d'insertion aux travaux par opération d'ordre. Ces mouvements permettent à la Ville de se conformer aux exigences réglementaires de la M14 et de bénéficier du FCTVA sur ces dépenses.

AFFAIRES SCOLAIRES63,19 M€

Ce montant inclut une enveloppe de 25,50 M€ pour l'entretien du 1^{er} degré ainsi que 20,82 M€ pour la construction d'un groupe scolaire au sein de la ZAC Clichy Batignolles. S'y ajoutent notamment 4,80 M€ pour les travaux de sécurité (incendie, amiante et plomb) dans les écoles, 3,50 M€ pour le matériel et mobilier du premier degré, 2,08 M€ pour le câblage dans les écoles, 2,00 M€ pour l'équipement Internet des écoles et 1,30 M€ pour les lycées municipaux.

JEUNESSE ET SPORTS42,31 M€

23,00 M€ sont proposés pour les équipements de la ZAC Clichy Batignolles, soit 14,90 M€ pour la construction d'un gymnase et 8,10 M€ pour la construction d'un centre d'animation. Les autres inscriptions concernent principalement les crédits localisés d'entretien des équipements sportifs (11,66 M€) et l'entretien des centres d'animation (2,29 M€).

URBANISME 34,94 M€

Les crédits accordés au titre de l'urbanisme (hors compte foncier) incluent principalement :

- 20,30 M€ pour des participations dans diverses ZAC;
- 13,60 M€ pour des participations aux équipements publics de la ZAC Clichy Batignolles.

FAMILLE ET PETITE ENFANCE33,98 M€

Les principales opérations sont la création d'une crèche au sein du programme Clichy-Batignolles pour 5,06 M€ ainsi que la crèche rue du Docteur Netter / Cité Debergue pour 4,80 M€.

S'y ajoutent une enveloppe de 10,37 M€ pour les travaux de rénovation et d'entretien ainsi que 2,95 M€ pour le mobilier et le matériel.

Enfin, il est proposé l'inscription de 10,80 M€ pour permettre la réalisation des opérations d'ordre nécessaires dans le cadre de diverses délégations de maîtrise d'ouvrage.

ESPACES VERTS ET ENVIRONNEMENT25,24 M€

Ce montant inclut 5,20 M€ de crédits localisés pour l'entretien et l'éclairage des espaces verts, et 1,82 M€ pour la création et l'entretien des aires de jeux.

Par ailleurs, il est notamment prévu :

- 2,00 M€ pour les travaux dans les locaux sociaux ;
- 2,00 M€ pour le remplacement des arbres d'alignement ;
- 1,80 M€ pour les travaux dans les cimetières ;
- 1,65 M€ pour l'hippodrome d'Auteuil ;
- 1,30 M€ pour les bois (Boulogne et Vincennes) ;
- 1,26 M€ la création d'espaces verts ;
- 1,00 M€ pour l'entretien technique des installations.

AFFAIRES CULTURELLES 22,90 M€

Il est proposé d'inscrire 5,00 M€ pour les nouvelles acquisitions des bibliothèques, 2,85 M€ pour leur matériel et mobilier, et 1,43 M€ pour divers travaux.

S'y ajoutent notamment 4,90 M€ pour l'église Saint Germain de Charonne, 2,36 M€ pour divers travaux dans les édifices culturels (dont 1,16 M€ pour la sécurisation), 1,41 M€ au titre de l'enseignement artistique, 1,20 M€ pour l'acquisition de mobilier dans les conservatoires et 1,10 M€ pour des travaux dans les théâtres de la Ville.

PATRIMOINE ET ARCHITECTURE20,29 M€

Ce montant inclut 5,00 M€ pour la mise aux normes des ascenseurs, 4,00 M€ pour les chaudières et 4,20 M€ au titre des bâtiments gérés par la DPA (dont 3,00 M€ pour leur mise en accessibilité).

S'y ajoutent notamment 5,11 M€ pour les travaux dans les mairies et 1,41 M€ au titre des ravalements.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, EMPLOI ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR.....5,84 M€

Ce montant inclut notamment 1,50 M€ pour les marchés (mises aux normes, redynamisation et divers travaux), 1,00 M€ pour divers travaux autitre de l'enseignement supérieur, 1,00 M€ pour le développement du numérique dans les bibliothèques, 0,65 M€ pour le schéma directeur d'aménagement de l'ESPCI, 0,50 M€ pour les travaux des Frigos et 0,50 M€ pour la Maison des initiatives étudiantes (MIE) des Tournelles.

LOGEMENT ET HABITAT 4,77 M€

Il est principalement prévu de consacrer 1,60 M€ aux travaux dans les immeubles communaux, 1,30 M€ aux démolitions, 1,00 M€ aux presbytères et 0,80 M€ aux travaux dans les immeubles en co-propriété.

IMMOBILIER, LOGISTIQUE ET TRANSPORTS.....3,27 M€

Ce montant inclut notamment 1,80 M€ pour l'entretien technique, la sécurité et la mise aux normes des bâtiments administratifs, 0,64 M€ pour l'installation des directions du pôle « espace public » au sein de la ZAC Paris Rive Gauche, et 0,50 M€ correspondant au renouvellement du parc de photocopieurs.

B/ LES MISSIONS TRANSVERSALES

1/ Analyse du montant total des autorisations de programme nouvelles des missions transversales

Ces missions retracent la politique transversale de la collectivité dans différents domaines.

Les autorisations de programme nouvelles sur les missions transversales pour le projet de budget primitif 2013 s'établissent à **546,46 M€** en dépenses et **62,22 M€** en recettes, selon la ventilation suivante :

Mission	Libelles	AUTORISATIONS DE PROGRAMME NOUVELLES BP 2013	
		Dépenses	Recettes
90000	Dons et legs	200 000	0
90001	Etudes	3 770 000	0
90002	Grands projets de renouvellement urbain	499 000	0
90003	Action en faveur des personnes handicapées	1 250 000	0
90004	Opérations sous mandat	3 450 000	1 000 000
90005	Schéma directeur informatique	8 200 000	0
90006	Compte foncier	138 700 000	0
90007	Avances de trésorerie	0	61 220 000
90010	Subventions d'équipement	388 962 886	0
90011	Avances sur marchés	1 426 000	0
TOTAL MISSIONS TRANVERSALES		546 457 886	62 220 000

2/ La répartition par direction des autorisations de programme nouvelles des missions transversales

La répartition des autorisations de programme de projet et de plan par direction est la suivante :

Direction	MISSIONS TRANSVERSALES		
	AP de projet	AP de plan	Total
Secrétariat général	0	1 048 000	1 048 000
Affaires culturelles	0	2 382 000	2 382 000
Affaires scolaires	0	2 230 000	2 230 000
Développement économique, emploi et enseignement supérieur	6 000 000	2 000 000	8 000 000
Espaces verts et environnement	499 000	500 000	999 000
Familles et petite enfance	0	5 327 211	5 327 211
Jeunesse et sports	0	1 175 000	1 175 000
Logement et habitat	0	312 000 000	312 000 000
Patrimoine et architecture	1 600 000	2 250 000	3 850 000
Propreté et eau	0	76 000	76 000
Politique de la Ville et de l'intégration	0	450 000	450 000
Ressources humaines	0	250 000	250 000
Systèmes et technologies de l'information	3 100 000	5 100 000	8 200 000
Urbanisme	0	138 740 000	138 740 000
Usagers, citoyens et territoires	0	200 000	200 000
Voirie et déplacements	26 770 000	15 760 675	42 530 675
Finances (services communs)	0	19 000 000	19 000 000
TOTAL	37 969 000	508 488 886	546 457 886

Les principales inscriptions proposées concernent :

SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT..... 388,96 M€

DIRECTION	SUBVENTION D'EQUIPEMENT
	Dépenses
Affaires culturelles	1 882 000
Affaires scolaires	1 430 000
Développement économique, emploi et enseignement supérieur	8 000 000
Familles et petite enfance	4 727 211
Jeunesse et sports	95 000
Logement et habitat	311 000 000
Politique de la Ville et de l'intégration	450 000
Voirie et déplacements	42 330 675
Finances (Services communs)	18 000 000
Secrétariat général	1 048 000
TOTAL	388 962 886

Direction du Logement et de l'habitat (311,00 M€)

Il est proposé d'inscrire 287,00 M€ pour les subventions au titre du logement social, 15,00 M€ au titre de l'éradication de l'habitat insalubre et 9,00 M€ au titre du dispositif « Prêt Paris Logement » (aide à l'accession à la propriété).

Direction de la Voirie et des déplacements (42,33 M€)

Le montant prévu inclut 26,77 M€ pour le projet Eob Evangile (Gare Rosa Parks), 8,56 M€ de provision pour subventions au titre de la voirie et 7,00 M€ pour la reconstruction du pont Masséna.

Direction des Finances (services communs) (18,00 M€)

Les subventions d'équipement inscrites sur ce budget concernent la Préfecture de Police (10,55 M€) et la Brigade des sapeurs pompiers de Paris (7,45 M€).

Direction du Développement économique, de l'emploi et de l'enseignement supérieur (8,00 M€)

Ces crédits sont destinés au projet Paris Parc (5,00 M€), aux établissements de l'enseignement supérieur (ESPCI et EIVP) (2,00 M€), ainsi qu'à soutenir le projet d'Institut Innovant de Formation par la Recherche (IIFR) (1,00 M€).

Direction de la Famille et de la petite enfance (4,73 M€)

Une provision pour subvention d'équipement au titre de la petite enfance de 4,73 M€ doit permettre la participation à la construction ou la restructuration de crèches associatives.

Direction des Affaires culturelles (1,88 M€)

Ce montant correspond à la subvention d'investissement pour l'EP des musées.

Direction des Affaires scolaires (1,43 M€)

Ces crédits correspondent principalement à la subvention pour les écoles d'art (1,40 M€).

COMPTE FONCIER138,70 M€

Ce montant inscrit sur le budget de la DU inclut 85,00 M€ au titre des préemptions pour le logement social, qui complètent les 15,00 M€ de subventions dédiées à l'éradication de l'habitat insalubre inscrits sur le budget de la DLH, ce qui porte l'effort à 100,00 M€.

S'y ajoutent 27,70 M€ au titre de l'enveloppe « Equipements », 20,00 M€ au titre de l'opération des Halles et 6,00 M€ au titre de diverses dépenses opérationnelles.

SCHEMA DIRECTEUR INFORMATIQUE (SDI)8,20 M€

Le Schéma directeur informatique porté par le budget de la DSTI regroupe les efforts de mise à niveau et de développement des systèmes et technologies de l'information (informatique et téléphonie) de la Ville. Les inscriptions concernent notamment les équipements d'extrémité des directions pour 4,40 M€, la rationalisation des serveurs pour 1,00 M€, la mise en place d'un SI « Décisionnel » pour 0,70 M€ et la sécurité informatique pour 0,70 M€.

ETUDES.....3,77 M€

DIRECTION	ETUDES
	Dépenses
Affaires culturelles	500 000
Affaires scolaires	800 000
Espaces verts et environnement	200 000
Familles et petite enfance	600 000
Jeunesse et sports	530 000
Patrimoine et architecture	1 100 000
Urbanisme	40 000
TOTAL	3 770 000

Le montant de 1,10 M€ sur le budget de la DPA se répartit entre 0,60 M€ en frais d'études, et 0,50 M€ en frais d'insertion. S'y ajoutent principalement 0,80 M€ pour des études relatives aux affaires scolaires, 0,60 M€ concernant la petite enfance et 0,53 M€ concernant la jeunesse et les sports.

OPERATIONS SOUS MANDAT 3,45 M€

DIRECTION	OPERATIONS SOUS MANDAT
	Dépenses
Logement et habitat	1 000 000
Patrimoine et architecture	2 450 000
TOTAL	3 450 000

L'inscription de 2,45 M€ proposée sur le budget de la DPA doit permettre la réalisation de travaux pour le compte de l'EP des musées : 1,50 M€ sont prévus au titre des Catacombes, 0,85 M€ au titre du remplacement des appareils utilisant le gaz fréon dans les musées et 0,10 M€ pour la réalisation des études pour le projet de rénovation du musée Carnavalet.

**SOUS-TITRE III – LA SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME
EN COURS**

Le montant des autorisations de programme nettes cumulées après le vote du budget primitif 2013 est prévu à **7 807,49 M€** en dépenses et **3 456,36 M€** en recettes :

	Dépenses	Recettes
Autorisations de programme nettes cumulées après le vote de la DM2 2012	6 815 715 316,29	3 179 728 420,62
Autorisations de programme BP 2013 (y compris mouvements intervenus antérieurement)	991 772 349,00	276 635 821,00
Total des autorisations de programme cumulées nettes après le vote du BP 2013	7 807 487 665,29	3 456 364 241,62

Ces montants représentent les autorisations de programme en cours après le vote du BP 2013 nettes des liquidations intervenues au 31 décembre 2011.

Ces montants seront mis à jour début 2013 dans le cadre de la DM1 pour tenir compte des liquidations intervenues au 31 décembre 2012 ainsi que des autorisations de programme terminées ou annulées dans le cadre des opérations de fin d'exercice.

Le tableau ci-après retrace, par mission organique et mission transversale, la situation des autorisations de programme en cours après le vote du budget primitif 2013 :

Missions	Libellés	Stock net après DM2 2012	Total BP 2013 (y compris mouvements intervenus antérieurement)	Stock net après BP 2013
01000	Cabinet du Maire	20 049,68	20 000,00	40 049,68
02000	Secrétariat général	22 462 295,97	247 340,00	22 709 635,97
03000	Inspection générale	24 749,31	10 000,00	34 749,31
04000	Sécrétariat général du Conseil de Paris	63 160,56	75 000,00	138 160,56
05000	Systèmes et technologies de l'information	10 694 526,42	1 300 000,00	11 994 526,42
06000	Information et communication	147 114,61	110 000,00	257 114,61
08000	Prévention et protection	1 662 997,72	240 000,00	1 902 997,72
09000	Affaires juridiques	328 647,05	15 000,00	343 647,05
10000	Ressources humaines	1 012 918,18	700 000,00	1 712 918,18
12000	Achats	100 000,00	0,00	100 000,00
13000	Immobilier, logistique et transports	99 757 963,03	3 269 500,00	103 027 463,03
14000	Usagers, citoyens et territoires	7 866 632,67	405 000,00	8 271 632,67
15000	Politique de la ville et de l'intégration	456 620,87	19 000,00	475 620,87
21000	Patrimoine et architecture	1 352 195 938,85	20 290 000,00	1 372 485 938,85
23000	Espaces verts et environnement	173 885 074,70	25 240 200,00	199 125 274,70
30000	Familles et petite enfance	317 947 466,23	33 980 000,00	351 927 466,23
34000	Action sociale, enfance et santé	3 171 063,64	0,00	3 171 063,64
40000	Affaires culturelles	363 970 872,08	22 899 301,00	386 870 173,08
50000	Finances (services financiers communs)	17 284 754,35	5 000 000,00	22 284 754,35
51000	Finances	916 765,03	65 000,00	981 765,03
55000	Développement économique, emploi et enseignement supérieur	57 454 580,13	5 843 500,00	63 298 080,13
60000	Urbanisme	170 325 708,69	34 942 000,00	205 267 708,69
61000	Voirie et déplacements	854 387 121,32	84 574 580,00	938 961 701,32
64000	Propreté et eau	80 791 970,35	95 800 088,00	176 592 058,35
65000	Logement et habitat	9 238 357,69	4 765 000,00	14 003 357,69
80000	Affaires scolaires	371 142 675,65	63 194 954,00	434 337 629,65
88000	Jeunesse et sports	453 000 635,26	42 309 000,00	495 309 635,26
MISSIONS ORGANIQUES		4 370 310 660,04	445 314 463,00	4 815 625 123,04
90000	Dons et legs	5 657 313,05	200 000,00	5 857 313,05
90001	Etudes	27 434 554,10	3 770 000,00	31 204 554,10
90002	Grands projets de renouvellement urbain	173 847 716,00	499 000,00	174 346 716,00
90003	Action en faveur des personnes handicapées	13 208 374,49	1 250 000,00	14 458 374,49
90004	Opérations sous mandat	39 465 876,60	3 450 000,00	42 915 876,60
90005	Schéma directeur informatique	87 545 467,36	8 200 000,00	95 745 467,36
90006	Compte foncier	563 155 908,28	138 700 000,00	701 855 908,28
90007	Avances de trésorerie	13 190 000,00	0,00	13 190 000,00
90010	Subventions d'équipement	1 514 059 761,48	388 962 886,00	1 903 022 647,48
90011	Avances sur marchés	7 839 684,89	1 426 000,00	9 265 684,89
MISSIONS TRANSVERSALES		2 445 404 656,25	546 457 886,00	2 991 862 542,25
TOTAL GENERAL		6 815 715 316,29	991 772 349,00	7 807 487 665,29

TITRE II – LES CREDITS DE PAIEMENT

Au budget primitif 2013, le montant total des crédits de paiement s'élève à **2 171,97 M€** contre 2 410,53 M€ au budget primitif 2012 (-9,90%).

Les dépenses d'investissement se répartissent entre **1 885,49 M€** de dépenses liées aux opérations réelles et **286,48 M€** de dépenses liées aux opérations d'ordre.

Les recettes d'investissement représentent un montant identique de **2 171,97 M€**, réparti entre **1 434,41 M€** de recettes sur opérations réelles et **737,56 M€** de recettes sur opérations d'ordre.

Le tableau ci-dessous présente la ventilation des crédits de paiement au budget primitif 2013 entre opérations réelles et opérations d'ordre.

CHAPITRES	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
OPERATIONS RELLES		1 885 490 977	1 434 408 292
	<i>dont emprunt (court et long terme)</i>	<i>425 003 713</i>	<i>982 093 281</i>
	<i>hors emprunt (court et long terme)</i>	<i>1 460 487 264</i>	<i>452 315 011</i>
Crédits d'équipement		1 408 994 980	1 036 898 318
204	Subventions d'équipement versées	412 850 336	0
Crédits d'équipement hors subventions versées		996 144 644	1 036 898 318
<i>dont 13</i>	<i>Subventions d'investissement</i>	<i>0</i>	<i>54 255 037</i>
<i>16</i>	<i>Emprunts et dettes assimilées</i>	<i>0</i>	<i>982 093 281</i>
<i>20</i>	<i>Immobilisations incorporelles</i>	<i>22 317 388</i>	<i>0</i>
<i>21</i>	<i>Immobilisations corporelles</i>	<i>214 040 507</i>	<i>0</i>
<i>23</i>	<i>Immobilisations en cours</i>	<i>759 786 749</i>	<i>550 000</i>
Opérations financières		459 593 340	393 772 629
10	Dotations, fonds divers et réserves	10 000	157 500 000
13	Subventions d'investissement	20 000	0
16	Emprunts et dettes assimilées	429 863 340	50 000
26	Participations et créances rattachées à des participations	2 000 000	0
27	Autres immobilisations financières	26 300 000	61 222 629
020	Dépenses imprévues	1 400 000	0
024	Produit des cessions d'immobilisations	0	175 000 000
Opérations compte de tiers		16 902 657	3 737 345
45	Opérations pour comptes de tiers	16 902 657	3 737 345
OPERATIONS D'ORDRE		286 481 196	737 563 881
040	Transferts entre sections	4 460 000	336 896 485
041	Opérations patrimoniales	282 021 196	282 021 196
021	Virement de la section de fonct.	0	118 646 200
TOTAL GENERAL		2 171 972 173	2 171 972 173

Il ressort des grandes masses budgétaires de la section de règlement 2013 de la Ville un besoin de financement de **875,74 M€**, qui se décompose de la façon suivante :

BESOIN DE FINANCEMENT	
OPERATIONS REELLES <i>hors autorisation d'emprunt</i>	1 208 175 966
<i>dont mouvements non financiers</i>	<i>1 142 355 255</i>
<i>mouvements financiers</i>	<i>65 820 711</i>
OPERATIONS D'ORDRE <i>hors virement de la section de fonctionnement</i>	-332 436 485
TOTAL	875 739 481

Ce besoin de financement est couvert par le virement de la section de fonctionnement ainsi que par l'autorisation d'emprunt, selon les proportions suivantes :

MOYENS DE FINANCEMENT	
VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	118 646 200
AUTORISATION D'EMPRUNT	757 093 281
TOTAL	875 739 481

L'autorisation d'emprunt consolidée pour la collectivité parisienne s'élève ainsi à **794,89 M€** dont :

- **37,79 M€** pour le Département ;
- **757,09 M€** pour la Ville.

A/ LES OPERATIONS REELLES

1/ Analyse globale de l'évolution des crédits de paiement en 2013

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution des crédits de paiement réels par direction gestionnaire entre le BP 2012 et le projet de BP 2013.

Direction	DEPENSES REELLES			RECETTES REELLES		
	BP 2012	Projet 2013	Evolution	BP 2012	Projet 2013	Evolution
CAB	20 000	20 000	0,00%	0	0	
SG	8 930 000	3 295 340	-63,10%	0	0	
IG	5 000	10 000	100,00%	0	0	
SGCP	50 000	75 000	50,00%	0	0	
DSTI	31 300 000	27 596 180	-11,83%	0	0	
DAC	64 416 400	67 299 102	4,48%	3 400 000	5 690 624	67,37%
DAJ	49 000	40 000	-18,37%	0	0	
DASCO	102 398 491	104 673 085	2,22%	0	0	
DASES	380 500	8 600	-97,74%	0	0	
DDEEES	25 398 000	21 465 000	-15,49%	15 530 000	35 520 000	128,72%
DEVE	50 650 000	50 600 000	-0,10%	1 565 000	385 000	
DF	65 000	65 000	0,00%	0	0	
DFPE	60 000 000	65 596 326	9,33%	2 500 000	0	-100,00%
DICOM	110 000	110 000	0,00%	0	0	
DILT	18 080 000	28 328 427	56,68%	0	0	
DJS	122 035 520	145 118 778	18,92%	3 700 000	0	-100,00%
DLH	299 915 000	318 965 000	6,35%	2 500 000	2 550 000	2,00%
DPA	146 665 000	151 637 136	3,39%	1 500 000	2 487 345	65,82%
DPE	23 066 216	25 345 910	9,88%	124 000	1 175 000	
DPP	875 000	240 000	-72,57%	0	0	
DPVI	597 210	479 000	-19,79%	0	0	
DRH	785 000	1 100 000	40,13%	0	0	
DU	177 555 562	180 400 000	1,60%	240 090 000	206 850 000	-13,84%
DUCT	3 547 500	2 576 980	-27,36%	0	0	
DVD	329 547 007	227 145 400	-31,07%	5 560 000	9 654 413	73,64%
FIN	662 230 000	463 300 713	-30,04%	1 366 089 336	1 170 095 910	-14,35%
TOTAL	2 128 671 406	1 885 490 977	-11,42%	1 642 558 336	1 434 408 292	-12,67%

Les crédits de paiement réels proposés pour le budget primitif 2013 s'élèvent à **1 885,49 M€** contre 2 128,67 M€ en 2012 (-11,42 %). La baisse par rapport à 2012 est principalement liée aux écritures équilibrées afférentes à la trésorerie et à l'emprunt (425,00 M€ en 2013 contre 625,00 M€ en 2012).

De manière consolidée et hors opérations afférentes à la trésorerie et à l'emprunt (en dépenses 425,00 M€ sur le budget de la Ville ; en recettes 92,09 M€ sur le budget de la Ville et

37,79 M€ sur le budget du Département), ils s'établissent en 2013 pour la collectivité parisienne à **1 700,00 M€** en dépenses et **578,03 M€** en recettes, soit :

- 239,51 M€ en dépenses et 125,72 M€ en recettes pour le Département ;
- 1 460,49 M€ en dépenses et 452,31 M€ pour la Ville.

Ils sont constitués en majorité par les prévisions de mandatement des opérations de construction et de restructuration d'équipements publics, l'amélioration et la valorisation du patrimoine existant, le versement des subventions d'équipement, ainsi que de l'acquisition de biens amortissables.

2/ Analyse détaillée des dépenses et des recettes

Le tableau ci-après présente la répartition des dépenses réelles d'investissement proposées pour le budget primitif 2013 de la Ville.

Dir.	DEPENSES REELLES					RECETTES REELLES	
	Crédits équipement	Dont subventions équipement	Compte de tiers	Mouvements financiers	Total dépenses réelles	Total recettes réelles	Dont recettes équipement
CAB	20 000	0	0	0	20 000	0	0
SG	3 295 340	1 048 000	0	0	3 295 340	0	0
IG	10 000	0	0	0	10 000	0	0
SGCP	75 000	0	0	0	75 000	0	0
DSTI	27 596 180	0	0	0	27 596 180	0	0
DAC	67 299 102	4 032 000	0	0	67 299 102	5 690 624	5 690 624
DAJ	40 000	0	0	0	40 000	0	0
DASCO	90 961 485	1 430 000	11 978 600	1 733 000	104 673 085	0	0
DASES	8 600	0	0	0	8 600	0	0
DDEEES	21 445 000	8 870 000	0	20 000	21 465 000	35 520 000	0
DEVE	50 600 000	0	0	0	50 600 000	385 000	385 000
DF	65 000	0	0	0	65 000	0	0
DFPE	64 786 326	5 920 656	810 000	0	65 596 326	0	0
DICOM	110 000	0	0	0	110 000	0	0
DILT	18 328 427	0	0	10 000 000	28 328 427	0	0
DJS	144 206 778	95 000	912 000	0	145 118 778	0	0
DLH	317 915 000	314 000 000	1 000 000	50 000	318 965 000	2 550 000	0
DPA	150 386 339	13 000 000	1 250 797	0	151 637 136	2 487 345	0
DPE	25 345 910	0	0	0	25 345 910	1 175 000	1 175 000
DPP	240 000	0	0	0	240 000	0	0
DPVI	479 000	450 000	0	0	479 000	0	0
DRH	1 100 000	540 000	0	0	1 100 000	0	0
DU	164 020 000	118 000	250 000	16 130 000	180 400 000	206 850 000	0
DUCT	2 322 980	0	0	254 000	2 576 980	0	0
DVD	226 444 140	43 346 680	701 260	0	227 145 400	9 654 413	9 554 413
FIN	31 894 373	20 000 000	0	431 406 340	463 300 713	1 170 095 910	1 020 093 281
TOTAL	1 408 994 980	412 850 336	16 902 657	459 593 340	1 885 490 977	1 434 408 292	1 036 898 318

a- Les crédits d'équipement

En dépenses

Ces crédits correspondent aux études menées dans le cadre des opérations d'investissement, à l'acquisition de matériel et mobilier, et aux travaux de construction et de restructuration d'équipements publics.

Les crédits de paiement proposés pour 2013 s'élèvent à **1 408,99 M€** dont 412,85 M€ de subventions d'équipement. Les inscriptions les plus significatives concernent :

DIRECTION DU LOGEMENT ET DE L'HABITAT..... 317,92 M€

Ce montant inclut 288,00 M€ de subventions au titre du logement social, 15,00 M€ au titre de l'éradication de l'habitat insalubre et 11,00 M€ au titre du dispositif « Prêt Paris Logement » (aide à l'accession à la propriété).

DIRECTION DE LA VOIRIE ET DES DEPLACEMENTS 226,44 M€

En matière de transports, sont inscrits 89,90 M€ au titre de l'extension T3 du Tramway, dont 11,00 M€ sous forme de subvention d'équipement. On peut également citer la Gare Eole Evangile (9,29 M€), la reconstruction du Pont Masséna (7,00 M€) et les aménagements pour le bus (dont le Mobilien) (3,43 M€).

S'y ajoutent notamment :

- 34,91 M€ pour les opérations d'aménagement urbain et de sécurité (dont 10,12 M€ pour Broussais) ;
- 10,80 M€ pour le stationnement payant (dont 9,80 M€ pour la modernisation des horodateurs) ;
- 10,27 M€ pour l'éclairage et le marché de performance énergétique ;
- 8,60 M€ pour l'entretien du patrimoine de voirie ;
- 8,56 M€ de subventions d'équipement au titre de la voirie ;
- 4,50 M€ pour l'entretien et l'exploitation du boulevard périphérique ;
- 3,80 M€ pour la réfection des ponts et la mise en conformité des tunnels routiers ;
- 2,79 M€ pour la forêt linéaire de la ZAC Claude Bernard ;
- 2,65 M€ pour la réfection du quai du Bassin de la Villette ;
- 2,31 M€ pour l'opération Saussure ;
- 2,20 M€ pour les carrières ;
- 1,57 M€ pour Clichy Batignolles (rue Cardinet).

DIRECTION DE L'URBANISME..... 164,02 M€

Ces crédits doivent notamment permettre de poursuivre la politique d'acquisition liée aux objectifs de programmation de logements sociaux (85,00 M€) et aux créations d'équipements publics (27,70 M€). S'y ajoutent 4,00 M€ pour le Schéma directeur des implantations administratives.

Par ailleurs, il est proposé d'inscrire 20,30 M€ pour diverses acquisitions dans les ZAC, 13,60 M€ pour les emprises publiques de Clichy Batignolles ainsi que 6,00 M€ pour diverses dépenses opérationnelles, ces montants se répartissant entre crédits d'équipement et opérations financières selon les montages comptables retenus.

DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'ARCHITECTURE 150,39 M€

Ce montant inclut 130,00 M€ pour le réaménagement des Halles (dont 13,00 M€ sous forme de subvention). S'y ajoutent notamment 6,00 M€ pour la mise aux normes des ascenseurs, 4,47 M€ de travaux dans les mairies et à l'Hôtel de Ville, 4,00 M€ pour l'entretien du parc des chaufferies de la Ville, 3,37 M€ pour les bâtiments administratifs (dont 1,26 M€ pour leur mise en accessibilité) et 1,46 M€ au titre des ravètements.

DIRECTION DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS144,21 M€

Ce montant inclut 116,71 M€ au titre du sport, dont notamment :

- 32,50 M€ au titre du stade Jean Bouin ;
- 20,00 M€ pour le centre sportif du Carreau du Temps ;
- 13,69 M€ au titre des crédits localisés ;
- 7,66 M€ pour le centre sportif et l'antenne jeunes des Lilas ;
- 6,80 M€ pour le centre sportif Beaujon ;
- 4,40 M€ pour l'hippodrome d'Auteuil ;
- 3,92 M€ pour le gymnase de la ZAC Mac Donald ;
- 3,60 M€ pour la piscine G. Hermant ;
- 2,90 M€ pour le gymnase Delessert.

S'y ajoutent 27,50 M€ au titre de la jeunesse dont 7,08 M€ pour le centre d'animation et le gymnase de la Tour des Dames, 5,22 M€ pour le centre d'animation Buzenval, 4,53 M€ pour l'espace jeunes Saint Blaise (GPRU), 3,00 M€ pour l'auberge de jeunesse Pajol et 2,76 M€ pour le relogement du centre d'animation La Chapelle.

DIRECTION DES AFFAIRES SCOLAIRES..... 90,96 M€

Ces crédits concernent des travaux dans le premier degré pour 73,99 M€, dont notamment :

- 19,55 M€ au titre des crédits localisés ;
- 14,00 M€ au titre des écoles maternelles et primaire de la rue Binet ;
- 6,42 M€ pour le groupe scolaire Olivier de Serres ;
- 4,47 M€ pour l'école primaire de la ZAC Cardinet Chalabre ;
- 3,35 M€ pour divers travaux de sécurité ;
- 3,33 M€ pour le groupe scolaire Maurice d'Ocagne ;
- 2,66 M€ pour l'école maternelle Masséna ;
- 2,53 M€ pour l'école primaire de la ZAC Clichy Batignolles ;
- 2,42 M€ pour le groupe scolaire de la Plaine des Grands Champs ;
- 1,87 M€ pour l'école primaire Monceau ;
- 1,81 M€ pour le groupe scolaire Keller Bullourde ;
- 1,61 M€ pour l'école élémentaire Lacroix.

S'y ajoutent 8,29 M€ au titre du matériel et mobilier, de l'informatique et du périscolaire, 7,80 M€ pour les écoles d'art et 0,88 M€ pour les lycées municipaux.

DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES 67,30 M€

Ce montant inclut 13,41 M€ au titre des bibliothèques. On peut citer principalement 5,00 M€ pour les acquisitions nouvelles, 3,50 M€ pour la bibliothèque Carré Saint Lazare et 1,51 M€ au titre des crédits localisés.

S'y ajoutent 17,88 M€ au titre des conservatoires et de l'enseignement artistique, dont 6,58 M€ pour le conservatoire de la rue de Reims, 4,90 M€ pour celui du 13^{ème} arrondissement et 4,52 M€ pour celui de la rue de Charolais.

Par ailleurs, il est prévu 10,73 M€ au titre des édifices culturels. Ce montant inclut notamment 1,96 M€ pour les travaux urgents dans le cadre du plan triennal, 1,51 M€ pour Saint Sulpice, 1,24 M€ pour la sécurisation, 0,84 M€ pour Saint Paul / Saint Louis et 0,80 M€ pour Saint Germain de Charonne.

Il est également proposé l'inscription de 2,00 M€ au titre de la Gaîté Lyrique et 1,40 M€ pour la création d'un lieu de pratiques amateurs à Broussais.

Au titre des musées, 9,80 M€ sont inscrits directement sur le budget municipal. Il s'agit principalement de la mise en sécurité des musées (3,30 M€), de la restructuration du musée Bourdelle (2,20 M€) et de la rénovation du musée Galliera (1,58 M€). A ces montants s'ajoutent 1,88 M€ de subventions versées à l'EP des musées et 0,40 M€ de recettes de mécénats perçues directement par l'EP, ce qui porte l'effort à 12,08 M€.

DIRECTION DE LA FAMILLE ET DE LA PETITE ENFANCE..... 64,79 M€

Ces crédits sont principalement destinés à la construction ou à la restructuration des établissements de la petite enfance, notamment les crèches collectives et haltes-garderies. Ils incluent 5,92 M€ de subvention au titre des établissements associatifs.

DIRECTION DES ESPACES VERTS ET DE L'ENVIRONNEMENT 50,60 M€

Ces crédits sont affectés principalement à l'aménagement ou l'extension de parcs et jardins, dont :

- 8,40 M€ pour le parc de Clichy Batignolles ;
- 4,38 M€ pour les bois de Vincennes et Boulogne (y compris l'hippodrome d'Auteuil) ;
- 2,52 M€ dans le cadre du GPRU Claude Bernard ;
- 2,21 M€ pour l'aménagement de la petite ceinture ;
- 2,18 M€ pour la Cité Michelet ;
- 1,92 M€ pour le parc des Buttes Chaumont ;
- 1,81 M€ pour l'extension du parc André Citroën ;
- 1,13 M€ au titre du jardin sur la couverture du périphérique Porte de Vanves ;
- 1,05 M€ pour la rue des Poissonniers.

S'y ajoutent notamment 5,20 M€ pour l'entretien des espaces verts et des aires de jeux, 4,69 M€ pour les travaux dans les locaux sociaux de la DEVE, 2,00 M€ pour le remplacement d'arbres d'alignement, 1,60 M€ pour les cimetières, et 1,00 M€ pour l'entretien technique des installations.

DIRECTION DES SYSTEMES ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION 27,60 M€

Ces crédits doivent permettre d'assurer la maintenance et la modernisation des systèmes informatiques et réseaux téléphoniques de la collectivité dans le cadre du Schéma directeur informatique.

DIRECTION DE LA PROPRETE ET DE L'EAU 25,35 M€

Les inscriptions proposées concernent principalement l'achat et l'entretien de véhicules de collecte et de nettoyage (9,49 M€), la mise en œuvre de la collecte pneumatique dans le cadre de la ZAC Clichy Batignolles (7,00 M€), la rénovation du lieu d'appel Mac Donald (1,95 M€) et la réhabilitation des garages (1,00 M€).

**DIRECTION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, DE L'EMPLOI,
ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR 21,45 M€**

Ce montant inclut 14,43 M€ au titre de l'enseignement supérieur et de la vie étudiante, dont 5,00 M€ de subventions pour le projet Paris Parc, 363 M€ pour l'ESCPI et l'ENSCP, 1,50 M€ pour divers travaux d'entretien, 1,45 M€ pour la bibliothèque de la Sorbonne, 1,00 M€ pour le projet d'Institut Innovant de Formation par la Recherche et 1,00 M€ pour la Maison des initiatives étudiantes des Tournelles.

S'y ajoutent notamment 2,10 M€ pour les marchés, 200 M€ pour l'Institut des études avancées et 1,00 M€ pour le développement du numérique dans les bibliothèques.

DIRECTION DE L'IMMOBILIER, DE LA LOGISTIQUE ET DES TRANSPORTS 18,33 M€

Ces crédits sont destinés notamment au déménagement des directions du pôle espace public (10,23 M€) et à la réalisation du Schéma directeur des implantations administratives (4,00 M€).

SECRETARIAT GENERAL 3,30 M€

Il s'agit principalement des travaux du cinéma Le Louxor (2,00 M€) et de la subvention versée au titre du cinéma (1,05 M€).

DIRECTION DES USAGERS, DES CITOYENS ET DES TERRITOIRES 2,32 M€

Ce montant inclut notamment 1,97 M€ au titre du Patronage Laïque.

Pour mémoire, au total sur le budget de la Ville, les subventions d'équipement s'établissent à **412,85 M€** selon la ventilation suivante :

Subventions d'équipements versées au titre	Montant
des affaires scolaires	1 430 000
du cinéma	1 048 000
de la petite enfance	5 920 656
de la culture	2 150 000
des musées	1 882 000
du développement économique, de l'emploi et de l'enseignement supérieur	8 870 000
de la politique de la Ville	450 000
des Halles	13 000 000
de l'urbanisme	118 000
de la voirie	43 346 680
du logement	314 000 000
de la jeunesse et du sport	95 000
des ressources humaines	540 000
des finances	2 000 000
à la Préfecture de Police	18 000 000
TOTAL	412 850 336

En recettes

Les recettes d'équipement proposées s'élèvent à **1 036,90 M€** Les principales inscriptions concernent :

DIRECTION DES FINANCES (SERVICES COMMUNS) 1 020,09 M€

Ce montant inclut :

- 757,09 M€ d'autorisation d'emprunt ;
- 225,00 M€ équilibrés par des dépenses financières et nécessaires dans le cadre de produits de type « crédits revolving » ;
- 38,00 M€ au titre des amendes de police.

DIRECTION DE LA VOIRIE ET DES DEPLACEMENTS 9,55 M€

Il est notamment proposé d'inscrire 6,01 M€ de subventions de la Région et du STIF à divers projets dont notamment les pistes cyclables et le Mobilien, ainsi que 3,10 M€ au titre de la participation de la CPCU aux travaux d'urgence sur la Bassin de la Villette.

DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES 5,69 M€

Les recettes prévues sont des co-financements de la Région et permettront de financer notamment la restauration des églises Saint Germain de Charonne et Notre-Dame de l'Assomption.

b- Les opérations pour compte de tiers

Les opérations pour compte de tiers se subdivisent en trois catégories :

Chapitre 45	Dépenses	Recettes
Travaux effectués d'office pour le compte de tiers	1 150 000	1 150 000
Opérations d'investissement sous mandat	15 752 657	2 587 345
TOTAL	16 902 657	3 737 345

Ces opérations sont équilibrées en dépenses et en recettes dès que les travaux sont terminés.

Les travaux effectués d'office pour le compte de tiers se rattachent principalement aux missions de la Direction du Logement et de l'habitat en matière de salubrité publique.

Les opérations sous mandat retracent, mandat par mandat, les dépenses avancées par la Ville en 2013 dans le cadre de conventions délibérées par le Conseil de Paris, et les remboursements recouverts en contrepartie. L'inscription proposée concerne à titre principal l'opération Mac Donald.

c- Les opérations financières

La répartition des inscriptions proposées en dépenses et en recettes est présentée dans le tableau suivant :

Chapitres	Libellés	Dépenses	Recettes
10	Dotations, fonds divers et réserves	10 000	157 500 000
13	Subventions d'investissement	20 000	0
16	Emprunts et dettes assimilées	429 863 340	50 000
26	Participations et créances rattachées à des participations	2 000 000	0
27	Autres immobilisations financières	26 300 000	61 222 629
020	Dépenses imprévues	1 400 000	0
024	Produit des cessions d'immobilisations	0	175 000 000
TOTAL		459 593 340	393 772 629

En dépenses

Les inscriptions les plus significatives sont :

- 429,86 M€ au titre des emprunts et dettes assimilés qui correspondent principalement aux inscriptions équilibrées (par des recettes d'équipement) nécessaires dans le cadre de produits de type « crédits revolving » (225,00 M€) et au remboursement de l'annuité de la dette (200,00 M€) ;
- 26,30 M€ au titre des autres immobilisations financières qui retracent les avances et acomptes versés dans le cadre de diverses conventions d'aménagement ;
- 2,00 M€ au titre des participations et créances rattachées à des participations qui recouvrent des prises de participations en capital dans des SEM.

En recettes

Il est notamment proposé d'inscrire :

- 175,00 M€ au titre des cessions immobilières du compte foncier ;
- 157,950 M€ de dotations, fonds divers et réserves, dont 150,00 M€ au titre du FCTVA et 5,50 M€ au titre de la taxe locale d'équipement ;
- 61,22 M€ au titre des autres immobilisations financières qui correspondent au remboursement d'avances précédemment consenties ainsi qu'aux créances relatives aux cessions immobilières avec échéanciers.

B / LES OPERATIONS D'ORDRE

L'instruction budgétaire et comptable M14 retrace trois types d'opérations d'ordre : le virement de la section de fonctionnement, les opérations d'ordre de transferts entre les sections de fonctionnement et d'investissement et les opérations patrimoniales (à l'intérieur de la section d'investissement).

Les mouvements d'ordre prévus en 2013 sont retracés dans le tableau suivant :

Chapitres	Libellés	Dépenses	Recettes
021	Virement de la section de fonctionnement	0	118 646 200
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	4 460 000	336 896 485
041	Opérations patrimoniales	282 021 196	282 021 196
TOTAL		286 481 196	737 563 881

a- Virement de la section de fonctionnement

L'autofinancement complémentaire s'élève à 118,65 M€.

b- Opérations d'ordre de transferts entre sections

Les inscriptions proposées de 4,46 M€ en dépenses correspondent pour 4,00 M€ au transfert en section d'investissement des travaux en régie effectués en section de fonctionnement et pour 0,46 M€ à la reprise en fonctionnement de subventions d'équipement transférables.

Les 336,90 M€ en recettes correspondent à l'amortissement de subventions (206,00 M€) et de biens renouvelables (124,00 M€) ainsi qu'à la constitution de provisions pour risques et charges (6,00 M€) et au transfert des primes de remboursement des obligations (0,90 M€).

c- Opérations patrimoniales

Les mouvements équilibrés à l'intérieur de la section correspondent principalement à :

- 133,00 M€ au titre des écritures liées à l'emprunt;
- 125,00 M€ au titre des opérations d'ordre nécessaires pour l'intégration au patrimoine municipal des investissements réalisés dans le cadre du mandat afférent aux Halles ;
- 16,00 M€ pour la réintégration des frais d'études et d'insertion au coût des travaux ;
- 6,00 M€ pour l'intégration au patrimoine municipal des travaux réalisés dans le cadre de diverses délégations de maîtrise d'ouvrage ;
- 2,00 M€ au titre du traitement comptable des dons et legs.

2^{EME} PARTIE - LE FONCTIONNEMENT

Le budget primitif de fonctionnement de la Ville pour l'exercice 2013 est arrêté à 5 414,24 M€, en dépenses et en recettes.

Les grandes masses sont les suivantes :

En recettes :

- La fiscalité 3 058,55 M€
- Les dotations et participations..... 1 441,36 M€
- Les produits d'exploitation 883,27 M€
- Les produits financiers 5,09 M€
- Les produits exceptionnels..... 5,89 M€
- Les atténuations de charges..... 20,08 M€

..... **5 414,24 M€**

En dépenses :

- Les charges de personnel 1 917,88 M€
- Le fonctionnement des services 997,85 M€
- Les charges financières 112,58 M€
- Les prélèvements sur ressources 455,54 M€
- Les participations à d'autres budgets 1 578,38 M€
- Les charges exceptionnelles..... 45,27 M€
- Les atténuations de produits..... 301,75 M€
- Les dépenses imprévues 5,00 M€

..... **5 414,24 M€**

1 - LES RECETTES

Les inscriptions prévues en recettes de fonctionnement pour le budget primitif de la Ville sont récapitulées dans le tableau ci-après :

LIBELLE	BP 2012	BP 2013	% / BP 2012
FISCALITE	2 971 621 979	3 058 550 888	2,93%
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 481 551 581	1 441 355 695	-2,71%
Concours de l'Etat	1 330 208 350	1 289 791 517	-3,04%
Autres participations	151 343 231	151 564 178	0,15%
PRODUITS D'EXPLOITATION	812 670 924	883 273 561	8,69%
PRODUITS FINANCIERS	4 765 237	5 089 440	6,80%
PRODUITS EXCEPTIONNELS	6 455 000	5 890 500	-8,75%
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS	21 230 000	0	-100,00%
ATTENUATION DE CHARGES	19 860 000	20 080 000	1,11%
TOTAL	5 318 154 721	5 414 240 084	1,81%

A/ La fiscalité

Les recettes fiscales prévues pour le budget primitif 2013 s'élèvent à 3 058,55 M€ contre 2 971,62 M€ au budget primitif de 2012, soit une augmentation de 2,93 %. Cette progression résulte principalement de la croissance des bases des impôts directs locaux (+ 2,58 %).

Ce montant se répartit de la façon suivante :

LIBELLE	BP 2012	BP 2013	% / BP 2012
Impôts directs locaux	2 467 141 979	2 530 760 888	2,58%
Taxe de balayage	104 000 000	104 000 000	0,00%
Impôts indirects locaux	400 480 000	423 790 000	5,82%
TOTAL	2 971 621 979	3 058 550 888	2,93%

1 – Les impôts directs locaux et taxes assimilées

Les impôts directs locaux et assimilés regroupent :

- la taxe d'habitation (TH) ;
- les taxes foncières sur les propriétés bâties (TFPB) et non bâties (TFPNB) ;
- la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) ;
- les impositions créées en 2011 à la suite de la suppression de la taxe professionnelle (TP) : la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), la cotisation foncière des entreprises (CFE), ainsi que la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) et les impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER).

La Ville vote le taux s'appliquant aux bases de TH, TFPB, TFPNB et TEOM et de CFE. Les autres taux sont décidés au niveau national. Ces taux seront inchangés en 2013.

Pour l'année 2013, le produit attendu de la fiscalité directe locale pour la Ville s'élève à 2 530,76 M€ (+ 2,58 %). Cette croissance s'explique par les hypothèses retenues d'une part sur l'évolution nominale des bases de fiscalité directe locale que devrait voter le Parlement dans le cadre du projet de loi de finances pour 2013 (2,00 %), et d'autre part sur l'évolution physique des bases.

Le produit de CVAE municipale prévu au budget primitif 2013 progresse de 5,31 % par rapport à 2012. Cette inscription tient compte des recettes 2012 de CVAE notifiées après diverses régularisations opérées par la DRFiP suite à des erreurs déclaratives. Ces recettes supplémentaires ont été partiellement compensées en 2012 par une hausse du versement parisien au fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR). Hors cet effet périmètre, la CVAE devrait croître de 2,00 % en 2013 sous le seul effet de la progression des bases. Le produit total attendu de CVAE pour la Ville et le Département est de 1 255,56 M€.

La TF, la TEOM et la TH devraient croître en 2013 sous l'effet conjugué de la revalorisation forfaitaire des bases (2,00 %) et de leur progression physique (+ 0,40 % pour la TF et la TEOM, + 0,30 % pour la TH).

Le produit de CFE devrait progresser pour les mêmes raisons, avec une hypothèse d'évolution physique des bases de CFE à 0,40 %. La recette de CFE devrait ainsi atteindre 291,60 M€ en 2013 contre 288,92 M€ inscrits au budget primitif 2012.

La progression de la recette de TFNB est ajustée au montant de l'inscription correspondant au produit notifié et constaté en 2012.

Le montant des recettes attendues au titre des IFER et de la TASCOM, respectivement en diminution de 0,56 % et de 1,30 % par rapport au budget primitif précédent, correspond au produit constaté au cours de l'exécution 2012.

Le produit total attendu se décompose par impôt de la manière suivante :

LIBELLE	BP 2012	BP 2013	% / BP 2012
Taxe d'habitation	696 057 884	712 127 823	2,31%
Taxe sur le foncier bâti	584 800 591	597 323 777	2,14%
Taxe sur le foncier non bâti	1 945 196	2 444 616	25,67%
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	288 916 659	291 597 597	0,93%
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	420 874 262	443 221 096	5,31%
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)	7 074 147	7 034 605	-0,56%
Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)	15 177 453	14 979 433	-1,30%
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	434 723 360	444 531 941	2,26%
Rôles supplémentaires	17 572 427	17 500 000	-0,41%
TOTAL	2 467 141 979	2 530 760 888	2,58%

S'y ajoute le produit attendu de la taxe de balayage, à 104,00 M€, soit la reconduction du montant inscrit au BP 2012.

2 – Les impôts indirects locaux

Les recettes inscrites en 2013 pour l'ensemble des impôts indirects locaux s'élèvent à 423,79 M€ contre 400,48 M€ en 2012, soit une hausse de 5,82 %, telle que détaillée dans le tableau ci-après :

LIBELLE	BP 2012	BP 2013	% / BP 2012
Droits de place	220 000	220 000	0,00%
Droits de stationnement	58 400 000	80 000 000	36,99%
Taxe sur l'électricité	48 100 000	49 450 000	2,81%
Taxe de séjour	38 000 000	39 000 000	2,63%
Impôts sur les spectacles	18 800 000	20 000 000	6,38%
Taxe funéraire	260 000	270 000	3,85%
Affiches, réclames, enseignes	10 000 000	9 100 000	-9,00%
Taxes afférentes aux droits de mutation (TADE) ou à la taxe de publicité foncière	220 000 000	225 000 000	2,27%
Autres reversements	700 000	700 000	0,00%
Autres taxes	6 000 000	50 000	-99,17%
TOTAL	400 480 000	423 790 000	5,82%

Le produit des **droits de stationnement** est estimé à 80,00 M€, contre 58,40 M€ inscrits au BP 2012. La prévision d'augmentation de 21,60 M€, fondée sur les résultats attendus en 2012, s'explique notamment par le déploiement du paiement par carte bancaire et par l'amélioration globalement constatée du respect du stationnement payant, grâce aux efforts conjugués de la municipalité parisienne et de la Préfecture de Police.

L'inscription proposée pour la **taxe sur l'électricité** est de 49,45 M€ contre 48,10 M€ prévus au BP 2012, cette évolution s'expliquant principalement par l'indexation sur l'indice des prix à la consommation.

Le produit de la **taxe de séjour** est estimé à 39,00 M€ (+ 2,63 % par rapport au BP 2012) compte tenu des effets de la réforme de la classification hôtelière.

L'inscription 2013 au titre de l'**impôt sur les spectacles**, taxe qui s'applique principalement aux réunions sportives et aux cercles et maisons de jeux, est en hausse de 6,38 %, évolution qui devrait être conforme aux recettes enregistrées en 2012.

L'inscription au titre de la **taxe sur la publicité (publicités et enseignes)** est de 9,10 M€, en diminution de 9,00 % par rapport au BP 2012. Cette baisse s'explique par un élargissement du nombre d'enseignes exonérées, suite à une modification législative.

L'inscription budgétaire pour 2013 de la **taxe additionnelle aux droits d'enregistrement (TADE)**, part municipale de la fiscalité immobilière (la part départementale correspondant aux droits de mutation à titre onéreux DMTO), est de 225,00 M€.

En cumulant les recettes municipales et départementales, le produit attendu de la fiscalité immobilière est de 900,00 M€ en 2013. Cette prévision est en augmentation de 5,88 % par rapport à l'inscription du budget primitif 2012. Toutefois, rapportée au montant réellement perçu en 2012 (un montant de 1 176,54 M€ devrait être constaté au compte administratif 2012), elle est en retrait de 23,50 %, pour tenir compte des évolutions les plus récentes du marché de l'immobilier parisien et du repli constaté du nombre des transactions. Il s'agit, comme chaque année, d'une prévision qui concilie prudence et réalisme, s'agissant d'une recette par nature volatile.

B/ Les dotations et participations

1 - Les concours de l'État

L'ensemble des dotations de l'Etat à la Ville, recensées dans le tableau ci-dessous, devrait connaître une diminution de 3,04 %, avec 1 289,79 M€ de recettes attendues, contre 1 330,21 M€ au budget primitif 2012.

DOTATIONS	BP 2012	BP 2013	% / BP 2012
Dotation globale de fonctionnement	1 264 414 810	1 226 951 906	-2,96%
Dotations de compensation	49 753 460	46 799 528	-5,94%
Dotation générale de décentralisation	15 689 080	15 689 083	0,00%
Dotation spéciale instituteurs	351 000	351 000	0,00%
TOTAL	1 330 208 350	1 289 791 517	-3,04%

La dotation globale de fonctionnement (DGF)

La DGF devrait s'établir pour 2013 à 1 226,95 M€, contre 1 264,41 M€ inscrit au budget primitif 2012, soit une baisse de 2,96 %. L'estimation repose sur les dispositions du projet de

loi de finances pour 2013. Il prévoit, en effet, une stabilisation globale de l'enveloppe normée regroupant les concours de l'Etat versés aux collectivités locales.

Compte tenu de la part de péréquation que ces dotations intègrent, la fraction revenant à la Ville sera en diminution. Comme chaque année les montants définitifs ne seront connus qu'après le vote de la loi de finances et des éventuels ajustements d'inscription seront proposés en cours d'année, si nécessaire.

Les dotations de compensation

Les dotations de compensation devraient à nouveau reculer en 2013 (46,80 M€ après 49,75 M€ au budget primitif 2012) en raison de la baisse attendue de la dotation de compensation au titre de la contribution économique territoriale (CET).

Ces dotations se décomposent comme suit :

- La dotation de compensation au titre de la CET, inscrite à hauteur de 27,90 M€ pour 2013, soit une diminution de 8,00 % par rapport au montant perçu en 2012 compte tenu de l'évolution de l'enveloppe normée des dotations de l'Etat ;
- La dotation de compensation de la taxe d'habitation, inscrite à hauteur de 15,90 M€ pour 2013, soit un montant équivalent à celui perçu en 2012 ;
- La dotation de compensation de la taxe sur le foncier bâti, inscrite à hauteur de 2,20 M€ pour 2013, soit une diminution de 2,00 % par rapport au montant perçu en 2012 ;
- La compensation de la perte de taxe additionnelle aux droits d'enregistrement devrait être stable à 0,80 M€.

La dotation générale de décentralisation (DGD)

La DGD devrait, en 2013, rester stable à 15,69 M€.

La dotation spéciale instituteurs (DSI)

L'inscription relative à la DSI est de 0,35 M€ pour 2013 ; elle est conforme à l'exécution 2012.

2 - Les autres participations

Il s'agit de diverses participations versées par l'État, les collectivités territoriales, l'Union Européenne ou d'autres organismes tels que la Caisse d'allocations familiales. Celles-ci devraient se stabiliser en 2013 par rapport à 2012 à hauteur de 151,56 M€, contre 151,34 M€ inscrits en 2012. Le tableau ci-après en donne la répartition.

LIBELLE	BP 2012	BP 2013	% / BP 2012
Autres participations de l'Etat	4 094 516	2 810 142	-31,37%
Participations des Régions	564 647	1 226 893	117,28%
Participations des Départements	1 462 550	1 489 313	1,83%
Participations des Communes	260 000	260 000	0,00%
Participations de l'Union européenne	122 000	626 684	413,68%
Participations d'autres organismes	144 839 518	145 151 146	0,22%
TOTAL	151 343 231	151 564 178	0,15%

2-1 Les autres participations de l'État :

Sont regroupées à cet article des participations à des titres très divers, dont, par exemple :

- le fonctionnement de l'école du Breuil (0,80 M€);
- la révision des listes électorales et l'organisation des scrutins (0,60 M€) ;
- le fonctionnement du conservatoire supérieur de Paris (0,25 M€).

2-2 Les participation des régions :

Les participations de la Région Ile-de-France portent principalement sur le remboursement des subventions versées par la Ville dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale - CUCS - (0,33 M€), ainsi que sur la participation à la formation donnée à l'école d'horticulture du Breuil en partenariat avec l'université d'Orsay-Paris-Sud (0,40 M€).

2-3 Les participations des départements :

Il s'agit de la participation des départements de la petite couronne :

- pour l'utilisation des services de l'inspection générale des carrières - IGC (1,04 M€) ;
- pour l'organisation de cours municipaux d'adultes et la prise en charge des retraites des professeurs d'enseignements spéciaux (0,12 M€).

A ces recettes s'ajoutent la participation du Département de Paris aux frais de fonctionnement du Conseil de Paris (0,24 M€).

2-4 Les participations des communes :

Il s'agit de la participation versée par plusieurs communes du Département de Seine-Saint-Denis qui ont signé une convention avec l'inspection générale des carrières afin de bénéficier de ses services (0,26 M€).

2-5 Les participations de l'Union Européenne :

L'Union Européenne, par l'intermédiaire du Fonds social européen, cofinancera en 2013 des projets menés par la Délégation générale des Relations internationales avec les municipalités de Bamako, Ouagadougou, Cotonou et Abidjan (projets PBO-PCA, pour un montant de

0,39 M€), ainsi que par la Direction de la Politique de la ville et de l'intégration (0,20 M€) dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS).

2-6 Les participations des autres organismes :

Ces participations s'élèvent à 145,15 M€ en 2013 contre 144,84 M€ en 2012.

Participations d'autres organismes	BP 2012	BP 2013	% / BP 2012
Participations de la CAF	140 322 028	138 464 939	-1,32%
Autres participations	4 517 490	6 686 207	48,01%
TOTAL	144 839 518	145 151 146	0,22%

Pour l'essentiel, elles concernent des versements de la Caisse d'allocations familiales (CAF), pour un montant inscrit de 138,46 M€ contre 140,32M€ au budget primitif 2012.

Participations de la CAF	BP 2012	BP 2013	% / BP 2012
Au titre de la petite enfance	127 000 000	125 900 000	-0,87%
Au titre des affaires scolaires	10 064 028	10 062 739	-0,01%
Au titre de la jeunesse	3 085 000	2 474 200	-19,80%
Au titre d'activités diverses	173 000	28 000	n.s.
TOTAL	140 322 028	138 464 939	-1,32%

Cette diminution porte notamment sur le financement des établissements d'accueil de la petite enfance, les contributions de la CAF devant diminuer de 1,10 M€ entre 2012 et 2013 (- 2,50 M€ sur la prestation de service unique, partiellement compensée par une hausse de 1,40 M€ de versements attendus sur la prestation de service enfance jeunesse). 10,06 M€ sont inscrits au titre des « Contrats enfance jeunesse » (participation au coût de fonctionnement des centres aérés).

S'agissant des autres participations, 3,20 M€ de recettes sont notamment inscrites au titre du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP), et 0,20 M€ au titre des recettes de mécénat culturel.

C/ Les produits d'exploitation

Les inscriptions au budget primitif 2013 au titre des produits d'exploitation s'élèvent à 883,27 M€ contre 812,67 M€ au budget primitif 2012, soit une augmentation de 8,69 %. La répartition entre les ventes de produits et de services et les autres produits de gestion courante se présente de la façon suivante :

LIBELLE	BP 2012	BP 2013	% / BP 2012
PRODUITS D'EXPLOITATION	812 670 924	883 273 561	8,69%
Ventes de produits et de services	301 970 483	324 261 675	7,38%
Autres produits de gestion courante	510 700 441	559 011 886	9,46%

1 - Ventes de produits et de services

Les recettes attendues au titre de la vente de produits et de services sont fixées au budget primitif 2013 à 324,26 M€ contre 301,97 M€ en 2012 en hausse de 7,38 % :

LIBELLE	BP 2012	BP 2013	% / BP 2012
art. 702 - Ventes et récoltes de produits forestiers	30 000	30 000	0,00%
art. 703 - Redevances et recettes d'utilisation du domaine	64 677 827	69 585 145	7,59%
art. 704 - Travaux	30 305 000	27 555 000	-9,07%
art. 706 - Prestations de services	167 030 405	187 865 895	12,47%
art. 707 - Ventes de marchandises	4 699 400	4 675 000	-0,52%
art. 708 - Autres produits	35 227 851	34 550 635	-1,92%
TOTAL	301 970 483	324 261 675	7,38%

1-1 Les ventes et récoltes de produits forestiers

Cette recette correspond, pour l'essentiel, à la vente de bois de chauffage issu de l'élagage des arbres du domaine parisien.

1-2 Les redevances et recettes d'utilisation du domaine

Les redevances et recettes d'utilisation du domaine incluent à titre principal :

- 51,29 M€ de droits de stationnement et de location sur la voie publique avec notamment les droits de voirie annuels et de premier établissement (article 70321) ;
- 8,18 M€ de concessions dans les cimetières et les redevances funéraires (articles 70311 et 70312) ;
- 5,53 M€ de droits d'occupation du domaine public communal (article 70323) ;
- 1,47 M€ de droits de stationnement et de location du domaine public portuaire et fluvial (article 70322) ;
- 1,21 M€ de redevances pour appareils distributeurs d'essence (article 7033).

L'inscription au budget primitif 2013 est en augmentation de 7,59 % par rapport à 2012 ; le montant a été ajusté en fonction des recettes constatées au cours de l'exercice 2012.

1-3 Les recettes liées aux travaux

L'inscription de 27,56 M€ sur cet article correspond aux remboursements des travaux effectués par les Directions pour le compte de tiers. La diminution de 2,75 M€ par rapport au budget primitif 2012 est neutre, dans la mesure où la recette est équilibrée en dépense.

1-4 Les prestations de services

Le montant des recettes liées à des prestations de services inscrit pour 2013 est de 187,87 M€. Il inclut notamment :

- 77,20 M€ de participations familiales dans les crèches (article 7066) ;
- 32,17 M€ de services périscolaires et d'enseignement (article 7067) ;
- 36,97 M€ pour les autres redevances, qui concernent le remboursement par des organismes extérieurs de prestations très variées : analyses relatives à l'environnement, analyses d'eau, frais de surveillance, recettes de location de « Vélib' », etc. (article 70688)
- 20,94 M€ de produits pour l'enlèvement des déchets industriels et commerciaux (article 70613) ;
- 10,46 M€ de produits pour les services à caractère culturel (article 7062) ;
- 9,30 M€ de produits pour les services sportifs (70631).

Ces recettes sont en augmentation de 12,47 % par rapport au BP 2012, ce qui s'explique notamment par :

- la hausse des participations familiales dans les crèches (+ 9,20 M€) compte tenu de l'augmentation de nombre de places et de la progression du taux d'occupation ;
- l'inscription de 9,00 M€ de recettes nouvelles au titre de l'« éco-redevance poids lourds », créée par la loi de finances 2009 et applicable sur tout le territoire national à compter de juin 2013 ;
- la progression des recettes attendues au titre des locations de « Vélib' » (+ 2,40 M€).

1-5 Les ventes de marchandises

Cette inscription correspond principalement au paiement par Eau de Paris du prélèvement d'eau dans les canaux (3,30 M€ en 2013), et à la revente de ferraille ramassée sur la voie publique (0,06 M€ en 2013).

1-6 Les autres produits

Cette inscription recouvre des produits aussi différents que :

- les remboursements de frais de personnel mis à disposition d'autres organismes (SYCTOM, SIAAP, Grands Lacs de Seine) ;
- des remboursements de frais généraux par les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement ;
- des frais locatifs ainsi que le produit de la vente de publications, de plans, etc.

Ces recettes sont inscrites pour un montant de 34,55 M€.

2 - Les autres produits de gestion courante

Inscrits aux chapitres 72 et 75, les autres produits de gestion courante comprennent notamment la perception de revenus et de redevances diverses provenant du patrimoine corporel et incorporel de la Ville, les redevances perçues sur les fermiers et les concessionnaires ainsi que les opérations d'ordre au titre des travaux effectués en régie.

2.1- Les travaux en régie

Les travaux effectués en régie par la collectivité, qui ont le caractère de travaux d'investissement, entraînent des charges imputées au cours de l'année sur la section de fonctionnement (charges de personnel, matériel, fournitures), qu'il convient par conséquent

de valoriser et de transférer vers la section d'investissement. A ce titre, une inscription équivalente est prévue en recette de fonctionnement et en dépense d'investissement. Une inscription de 4,00 M€ est proposée à ce titre en 2013.

2.2- Les autres produits de gestion courante (hors travaux en régie)

Les autres produits de gestion courante (hors travaux en régie) correspondent notamment à la perception de revenus et de redevances diverses provenant du patrimoine corporel et incorporel de la Ville (articles 751 et 752) et les redevances perçues sur les fermiers et les concessionnaires (article 757).

LIBELLE	BP 2012	BP 2013	% / BP 2012
art 751 - Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	41 200	0	-100,00%
art. 752 - Revenus des immeubles	122 493 269	137 688 505	12,40%
art. 757 - Redevances versées par les fermiers et les concessionnaires	203 535 436	219 254 227	7,72%
art. 758 - Produits divers de gestion courante	180 630 536	198 069 154	9,65%
TOTAL	506 700 441	555 011 886	9,53%

La prévision de recettes au titre de ces produits est de 555,01 M€ contre 506,70 M€ en 2012, soit une augmentation de 9,53 %. Elle se répartit de la façon suivante :

- les revenus des immeubles y compris les loyers capitalisés (partie de l'article 758) pour 191,19 M€ contre 159,49 M€ en 2012, principalement de l'évolution des produits divers de gestion courante ;
- les redevances versées par les fermiers et les concessionnaires pour l'exploitation des équipements qui leur sont confiés, mais également des redevances des sociétés immobilières pour 219,25 M€ ;
- les autres produits tels que les excédents de ZAC et les recouvrements au titre des états spéciaux d'arrondissements pour 144,57 M€.

L'évolution de ces recettes s'explique principalement par l'augmentation des revenus des immeubles et des loyers capitalisés, la prévision de recettes s'établissant à 191,19 M€ en 2013 contre 159,49 M€ en 2012.

Sur les revenus des immeubles, la résiliation des conventions immobilières passées avec la RIVP entraîne une augmentation des recettes locatives de + 9,40 M€ liée à de nouveaux baux conclus avec la RIVP, à laquelle s'ajoute 1,00 M€ supplémentaire lié à la revalorisation des loyers des presbytères.

La résiliation de ces mêmes conventions entraîne également une hausse des loyers capitalisés, à laquelle vient s'ajouter l'effet d'une revalorisation des recettes locatives des logements sociaux opérée début 2012. Cette hausse s'élève au final à + 15,20 M€ par rapport à l'inscription 2012.

LIBELLE	BP 2012	BP 2013	% / BP 2012
art. 752 - Revenus des immeubles	122 493 269	137 688 505	12,40%
art. 758 (partiel) - Loyers capitalisés	37 000 000	53 500 000	44,59%
TOTAL	159 493 269	191 188 505	19,87%

S'agissant des redevances versées par les fermiers et les concessionnaires, la recette prévue est de 219,25 M€ en 2013 contre 203,54 M€ en 2012 en augmentation de 7,72 % sous l'effet des principaux mouvements suivants :

- + 5,60 M€ sur les redevances recouvrées par la Direction du Logement et de l'habitat à la suite de la résiliation des conventions immobilières avec la RIVP ;
- + 3,80 M€ sur les redevances versées par ERDF au titre de la concession de distribution d'électricité ;
- + 3,60 M€ sur la redevance versée par la SIEMP au titre de son solde d'exploitation.

S'agissant des autres produits (redevances pour concessions, brevets et marques, produits divers de gestion courante), la recette attendue s'établit à 144,57 M€ contre 143,67 M€. Elle intègre une recette de 100 M€ correspondant à l'estimation des rapatriements de ZAC pour 2013 et une hausse prévisionnelle du remboursement au budget de la Ville de Paris des dépenses de fluides (+ 1,30 M€) par les états spéciaux d'arrondissement, dans le cadre de la double inscription.

D/ Les produits financiers

Inscrits au chapitre 76, ils s'élèvent à 5,09 M€ contre 4,77 M€ au BP 2012, soit une augmentation de 6,80 % correspondant aux produits d'indexation des avances compte tenu des remboursements anticipés de celles-ci.

LIBELLE	BP 2012	BP 2013	% / BP 2012
art. 761 - Produits des participations	3 832 000	3 919 640	2,29%
art. 7621 - Produits des autres immobilisations financières	770 000	1 080 000	40,26%
art. 764 - Revenus des valeurs mobilières de placement	159 000	89 800	-43,52%
art. 768 - Autres produits financiers	4 237	0	-100,00%
TOTAL	4 765 237	5 089 440	6,80%

E/ Les produits exceptionnels et les reprises sur amortissements

Les produits exceptionnels inscrits au chapitre 77 recouvrent, entre autres, les dons en espèces faits aux mairies d'arrondissement (appelés « fonds du Maire »), les indemnités à la suite de contentieux, les substitutions de débiteurs, ainsi que les subventions transférables.

LIBELLE	BP 2012	BP 2013	% / BP 2012
art. 7711 - Dédits et pénalités perçus	60 000	30 000	-50,00%
art. 7713 - Libéralités reçues	350 000	350 000	0,00%
art. 7714 - Recouvrements sur créances admises en non-valeur	170 000	170 000	0,00%
art. 7718 - Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 010 000	761 500	-24,60%
art. 773 - Mandats annulés sur exercices antérieurs	1 000 000	1 000 000	0,00%
art. 777 - Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat (reprise des subventions transférables)	1 000 000	460 000	-54,00%
art. 7788 - Produits exceptionnels divers	2 865 000	3 119 000	8,87%
art. 7811 - Reprises sur amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	21 230 000	0	-100,00%
TOTAL	27 685 000	5 890 500	-78,72%

Hors reprise sur dotations aux amortissements, le montant des produits exceptionnels inscrit pour 2013 est de 5,89 M€, contre 6,46 M€ pour 2012.

Le montant inscrit pour la reprise sur amortissements et subventions transférables diminue fortement ; dans la mesure où l'inscription de 21,23 M€ au budget primitif 2012 était liée à une régularisation ponctuelle sur l'amortissement des frais d'études, celle-ci n'est pas reconduite au budget 2013.

Les subventions dites transférables, que l'Etat verse à la collectivité parisienne pour le financement d'opérations d'investissement spécifiées (à titre principal, destinées au logement social), doivent faire chaque année l'objet d'une reprise en section de fonctionnement et disparaître ainsi du bilan. La reprise annuelle est constatée par le débit du compte 1391 (section d'investissement) et par le crédit du compte 777 (section de fonctionnement). Il s'agit d'une opération d'ordre, pour laquelle est inscrit un montant de 0,46 M€ en section de fonctionnement.

F/ Les atténuations de charges

Les atténuations de charges sont regroupées au sein du chapitre globalisé 013 (articles de classes 6) ; elles correspondent à des remises accordées à la collectivité par les fournisseurs, par exemple, ainsi qu'à des remboursements sur rémunérations ou charges de sécurité sociale.

La recette attendue s'élève à 20,08 M€ contre 19,86M€ inscrits en 2012. Elle comprend :

- 4,58 M€ au titre des remboursements sur rémunération et charges de sécurité sociale effectués par les organismes sociaux ;
- 15,50 M€ au titre de remboursement, par le Département de Paris, du complément de traitement des agents municipaux mis à la disposition du Département.

2 – LES DEPENSES

Le montant total des dépenses de fonctionnement inscrites au budget municipal pour l'année 2013 atteint 5 414,24 M€, en hausse de 1,81 % par rapport au budget primitif 2012. Ces dépenses se répartissent par nature de la façon suivante :

LIBELLE	BP 2012	BP 2013	% / BP 2012
CHARGES DE PERSONNEL (dont collaborateurs des groupes d'élus)	1 909 944 000	1 917 878 224	0,42%
SOUS-TOTAL CHAP 011 ET 65 (hors participations à d'autres budgets)	934 318 817	997 846 082	6,80%
Charges à caractère général	706 352 671	707 780 300	0,20%
Autres charges de gestion courante	227 966 146	290 065 782	27,24%
* Subventions de fonctionnement	204 433 906	263 461 410	28,87%
* Autres charges	23 532 240	26 604 372	13,05%
CHARGES FINANCIÈRES	109 900 000	112 580 000	2,44%
PRÉLÈVEMENT SUR RESSOURCES	512 343 070	455 542 685	-11,09%
Amortissements	376 486 870	330 896 485	-12,11%
Provisions	6 000 000	6 000 000	0,00%
Autofinancement	129 856 200	118 646 200	-8,63%
PARTICIPATIONS A D'AUTRES BUDGETS	1 516 912 414	1 578 382 482	4,05%
Département de Paris	625 257 684	671 822 258	7,45%
Centre d'action sociale	316 900 000	315 063 560	-0,58%
Préfecture de Police	284 000 000	290 240 000	2,20%
SYCTOM	128 531 000	130 500 000	1,53%
Caisses des écoles	70 518 080	72 266 000	2,48%
Crèches associatives	40 300 000	45 700 000	13,40%
Enseignement privé	26 591 650	27 742 664	4,33%
Budget annexe de l'assainissement	16 458 000	16 692 000	1,42%
CNRACL	8 356 000	8 356 000	0,00%
CHARGES EXCEPTIONNELLES	45 389 000	45 265 330	-0,27%
ATTÉNUATION DE PRODUITS	285 142 346	301 745 281	5,82%
DÉPENSES IMPRÉVUES	4 205 074	5 000 000	18,90%
TOTAL	5 318 154 721	5 414 240 084	1,81%

A/ Les charges de personnel

Les charges de personnel au budget primitif 2013 de la Ville s'élèvent à 1 917,88 M€ contre 1 909,94 M€ au budget primitif 2012, soit une progression de 0,42 %. Elles représentent 37,51 % du budget de fonctionnement municipal (hors atténuations de produits). En consolidant les budgets de la Ville et du Département, les dépenses de personnel s'élèvent à 2 147,56 M€, en progression de 0,62 % par rapport au budget primitif 2012 (2 134,38 M€), cette progression intégrant le changement de périmètre lié à l'EP Musées (cf. infra).

Ces charges recouvrent la rémunération des agents de la Ville, c'est-à-dire les dépenses de personnel *stricto sensu* pour un montant de 1 889,54 M€, mais aussi des charges de personnel diverses telles que le remboursement à l'Etat des dépenses induites par le régime dérogatoire de décharges de classes pour les directeurs d'école, les personnels des jardins d'enfants de Paris-Habitat, certains remboursements et participations comme pour les personnels mis à disposition de la Ville par différents organismes et des frais pharmaceutiques médicaux. Ces autres charges de personnel représentent 28,34 M€ au budget primitif 2013.

Afin de prendre en compte les dispositions du PLFSS 2013, qui visent à augmenter les taux des cotisations dues par les employeurs (hôpitaux et collectivités territoriales) à la CNRACL de 1,35 point en 2013 (et de 1,35 point en 2014), 11,00 M€ (9,90 M€ à la Ville et 1,10 M€ au Département) ont été inscrits au BP 2013.

Il convient également de noter l'effet de périmètre découlant de la création de l'EP Musées, au 1^{er} janvier 2013, et du transfert concomitant de la masse salariale pour un montant de 41,61 M€.

En neutralisant l'effet de la création de l'EP Musées détaillée dans ce rapport (cf. 2^{ème} partie, 2B1- « Les charges à caractère général »), la progression des charges de personnel consolidées de la Ville et du Département est de 2,57 % par rapport au BP 2012, dont 0,52 point découle des dispositions du PLFSS.

A l'exception des crédits affectés à la rémunération des collaborateurs de groupes d'élus, qui font l'objet d'un chapitre spécifique (656), l'ensemble des crédits se rapportant aux charges de personnel est inscrit au chapitre de regroupement 012.

1 - Les dépenses de personnel *stricto sensu*

L'évolution de la masse salariale résulte de mesures générales décidées par le Gouvernement, mais aussi de mesures catégorielles et de primes décidées par la Collectivité, du glissement vieillesse technicité (GVT) et des mesures emplois. L'ensemble de ces facteurs conduit à l'élaboration du budget primitif 2013 qui est présenté par nature de dépenses (cf. infra 1.3).

1.1 – Evolution de la masse salariale

La progression de la masse salariale est principalement liée aux évolutions individuelles de rémunération des agents dans leur carrière (Glissement Vieillesse Technicité : 15,03 M€ sur le budget de la Ville), aux revalorisations du SMIC et de l'indice minimum de traitement de la fonction publique intervenues aux 1^{er} janvier 2012 et 1^{er} juillet 2012 (14,13 M€) et à la hausse des cotisations CNRACL (9,90 M€). Compte tenu des dispositions du PLF, aucune hausse n'est prévue concernant le point d'indice en 2013.

Par ailleurs, la progression prend en compte plusieurs mesures en faveur des agents. Il faut notamment citer le plan pluriannuel de déprécarisation qui sera soumis au vote du Conseil de Paris (2,00 M€), le dernier volet de la réforme de la catégorie B (la dépense prévue pour 2013 sur le budget de la Ville est de 2,95 M€), ainsi que la mise en œuvre de l'avancement accéléré qui concernera potentiellement près de 47 000 agents (5,50 M€).

1.2- L'évolution en termes d'emplois

L'ensemble des éléments relatifs aux emplois est détaillé dans la délibération DF-DRH 2012-102, « créations, suppressions et transformations d'emplois dans les services municipaux au titre de 2013 ».

1.3 - La présentation de la masse salariale

Le tableau ci-dessous retrace l'inscription budgétaire des différentes composantes de la masse salariale, intégrant les facteurs d'évolution décrits ci-dessus :

Libellés	BP 2012	BP 2013	% / BP 2012
Rémunération des personnels	1 341 005 000	1 342 747 624	0,13%
Impôts et taxes	32 077 800	31 600 400	-1,49%
Charges de sécurité sociale et de prévoyance	459 151 300	466 236 000	1,54%
Autres charges	46 370 900	45 254 200	-2,41%
Rémunération des collaborateurs de groupes d'élus	3 699 000	3 700 000	0,03%
TOTAL	1 882 304 000	1 889 538 224	0,38%

La création de l'EP Musées au 1^{er} janvier 2013 entraîne un transfert de crédits de la masse salariale vers le chapitre 65 à hauteur de 41,61 M€, dans la mesure où les frais de personnel des musées ne seront dorénavant plus pris en charge par la Ville mais directement par cette nouvelle structure, à laquelle sera allouée, dans le cadre du présent budget, une subvention globale de fonctionnement (voir ci-après).

Les impôts et taxes sont en légère baisse (- 0,48 M€), inscription conforme à l'exécution 2012.

Les charges de prévoyance sont en progression de + 7,08 M€. Elles traduisent l'impact de la hausse de la CNRACL (+9,90 M€) compensée partiellement par une baisse des cotisations URSSAF, du fait de la déprécarisation des personnels. Enfin, la hausse de la cotisation complémentaire au Fonds national de compensation du supplément familial de traitement - FNCSFT - s'élève à 1,00 M€.

Les « autres charges » sont en repli de plus de 1,12 M€, du fait d'un schéma d'emplois favorisant l'emploi de droit public (baisse des rémunérations des agents de droit privé de 0,93 M€, baisse des indemnités chômage de 0,48 M€), minoré par une hausse des prestations sociales (+ 0,29 M€).

2 - Les autres charges de personnel

Les autres charges de personnel se décomposent comme suit :

LIBELLE	BP 2012	BP 2013	% / BP 2012
Décharges de classes	17 600 000	18 700 000	6,25%
Jardins d'enfants de Paris habitat et CAF (jardin maternel André Masson)	1 600 000	1 750 000	9,38%
Personnel dit « de la sentence » et allocations différentielles de la SUDAC	3 900 000	3 800 000	-2,56%
Frais médicaux et médecine du travail	2 550 000	2 550 000	0,00%
Rentes d'accidents du travail et pensions d'invalidité	1 600 000	1 200 000	-25,00%
Divers	390 000	340 000	-12,82%
TOTAL	27 640 000	28 340 000	2,53%

L'essentiel de la dépense concerne le dispositif des décharges de classes des directeurs d'écoles de la Ville de Paris (65,98 % du poste « autres charges de personnel »). La collectivité parisienne supporte le surcoût du régime dérogatoire dont bénéficient à Paris les directeurs d'écoles maternelles et primaires. Ainsi, le traitement des professeurs des écoles affectés à Paris pour suppléer les directeurs déchargés fait l'objet d'un remboursement à l'État sur la base de la convention passée avec le ministère de l'Éducation Nationale le 7 octobre 2009 pour une durée de 5 ans (avec prise d'effet à compter du 1^{er} septembre 2008). Celle-ci prévoyait une renégociation des dispositions financières qui a abouti à une hausse de 1,10 M€ en année pleine.

S'agissant des frais médicaux et de la médecine du travail, l'inscription budgétaire de 2,55 M€ tient compte de l'externalisation des frais de gestion dont la charge est portée sur le chapitre 011.

B/ Les dépenses de fonctionnement des services et des équipements publics

Les crédits regroupés sous ce poste de dépenses se répartissent en deux grandes catégories :

- les **charges à caractère général**, relevant du chapitre 011, qui sont affectées au fonctionnement quotidien des services centraux et de leurs subdivisions locales ou de leurs équipements publics gérés en régie (crèches, bibliothèques, musées, etc.) ainsi qu'au financement des services confiés à des prestataires extérieurs par le biais de marchés, de contrats de concessions ou de conventions ;
- les **autres charges de gestion courante**, inscrites au chapitre 65, qui incluent les subventions de fonctionnement ainsi que les participations et contributions obligatoires.

Les participations et contributions obligatoires aux grands organismes publics suivants : Département de Paris, Centre d'Action Sociale, Préfecture de Police, Caisses des Écoles, CNRACL, SYCTOM, budget annexe de l'assainissement, etc., également inscrites sur le chapitre 65, ne sont pas considérées comme relevant du fonctionnement des services, et seront ainsi examinées plus avant dans ce rapport.

Le montant des dépenses qu'il est proposé d'inscrire est en hausse de 6,80 % :

LIBELLE	BP 2012	BP 2013	% / BP 2012
SOUS-TOTAL CHAP 011 ET 65 (hors participations à d'autres budgets)	934 318 817	997 846 082	6,80%
Charges à caractère général	706 352 671	707 780 300	0,20%
Autres charges de gestion courante	227 966 146	290 065 782	27,24%

1 - Les charges à caractère général (chapitre globalisé 011)

Les crédits affectés aux charges à caractère général sont en légère augmentation, et passent de 706,35 M€ au budget primitif 2012 à 707,78 M€ au budget primitif 2013.

Il convient toutefois de noter l'effet de périmètre découlant de la création de l'EP Musées, au 1^{er} janvier 2013, et du transfert concomitant des charges à caractère général relatives à l'entretien des musées (dépenses de fluides, de gardiennage, loyers, assurance, etc.) pour un montant de 14,91 M€. Une subvention globale de fonctionnement sera versée par la Ville afin de prendre en charge une partie des dépenses de fonctionnement de l'EP Musées.

Après neutralisation de cette variation de périmètre, les charges à caractère général sont en hausse de 2,31 % par rapport au BP 2012.

Le niveau de ces charges apparaît ainsi maîtrisé, notamment grâce à une politique active d'achat rationalisée et d'économies sur les consommations.

Le tableau ci-dessous donne le détail par compte de ces crédits :

LIBELLE	BP 2012	BP 2013	% / BP 2012
COMPTE 60 - Achats et variations de stocks	143 713 522	146 831 683	2,17%
COMPTE 61 - Services extérieurs	448 731 604	454 191 230	1,22%
COMPTE 62 - Autres services extérieurs (hors article 621)	97 647 610	90 834 311	-6,98%
COMPTE 63 - Impôts, taxes et versements assimilés (articles 635 et 637 uniquement)	16 259 935	15 923 076	-2,07%
TOTAL	706 352 671	707 780 300	0,20%

1.1 - Achats et variations de stocks - compte 60

Ces dépenses s'élèvent à 146,83 M€ contre 143,71 M€ en 2012, et sont en progression de 2,17 % ; les articles du compte 60 évoluent de la façon suivante :

LIBELLE	BP 2012	BP 2013	% / BP 2012
Article 6042 - Achats de prestations de services	21 920 803	21 415 811	-2,30%
Autres articles du compte 60	121 792 719	125 415 872	2,97%
dont énergie (natures 60611 à 60621)	78 100 092	82 202 315	5,25%
dont carburant (nature 60622)	7 804 400	7 807 833	0,04%
dont fournitures (natures 60623 à 6068)	35 888 227	35 405 724	-1,34%
TOTAL	143 713 522	146 831 683	2,17%

Ce compte regroupe :

- les **achats de prestations de services**, c'est à dire les services confiés à des organismes extérieurs et pouvant donner lieu à une refacturation à l'utilisateur (article 6042), essentiellement dans le domaine des activités périscolaires (centres aérés, de loisirs, classes de découverte). Cette dotation est de 21,42 M€ en 2013 contre 21,92M€ en 2012, en diminution de 2,30 %.

- les **dépenses d'énergie** (article 60611 à 60621), **de carburant** (article 60622) ainsi que toutes les **fournitures** destinées au fonctionnement quotidien des services et des équipements publics gérés en régie (fournitures d'entretien, d'équipement, de bureau, scolaire, etc.). Ces dépenses augmentent de 2,97 % du fait de l'évolution du coût de l'énergie.

1.2 - Services extérieurs - compte 61

Sur ce compte sont imputées les dépenses relatives aux locations et à l'entretien des bâtiments, terrains, mobiliers et matériels ainsi que les contrats de prestations de service avec des entreprises pour l'exécution d'un service public (article 611).

L'inscription totale du compte 61 s'établit à 454,19 M€ contre 448,73 M€ en 2012, en augmentation de 1,22 %.

Ce compte se répartit en deux grandes catégories de dépenses, **la nature 611** (contrats de prestations de service avec des entreprises) qui regroupe les marchés de collecte et d'entretien de la propreté, ainsi que les différents modes de gestion des équipements municipaux (DSP, marchés) et **les autres charges** (locations mobilières et immobilières, dépenses d'entretien des équipements et de l'espace public, honoraires pour la réalisation d'études, prestations de nettoyage, d'assurance etc.) :

LIBELLE	BP 2012	BP 2013	% / BP 2012
Article 611 - Contrats de prestations de service avec des entreprises	210 265 258	226 860 101	7,89%
Autres articles du compte 61	238 466 346	227 331 129	-4,67%
Total du compte 61	448 731 604	454 191 230	1,22%

Cette augmentation est principalement liée à la progression de l'article 611 de la dépense, et plus particulièrement aux postes de dépenses suivants :

- Les prestations de service avec des entreprises au titre de la propreté :

Sur une inscription globale de 226,86 M€, les dépenses prévues dans le cadre des marchés au titre de la propreté s'élèvent à 111,82 M€ contre 105,35 M€ en 2012, représentant 49,29 % du total de l'article 611. Les dépenses de propreté sont donc en hausse de 6,15 % par rapport au BP 2012, hausse qui s'explique par :

- la prise en compte du relèvement du taux réduit de TVA de 5,50 à 7,00 % au 1^{er} janvier 2012 ainsi que des révisions de prix qui impactent le coût des prestations de collecte des ordures ménagères, malgré la légère baisse des tonnages prévue pour 2013 ;
- l'attribution de nouveaux marchés de mise à disposition des bacs de collecte et de dégraffitage fin 2012.

LIBELLE	BP 2012	BP 2013	% / BP 2012
Collecte des corbeilles à papier	12 000 000	11 300 000	-5,83%
Collectes privées des ordures ménagères et multimatériaux	53 000 000	54 672 600	3,16%
Mise à disposition de bacs de collecte	6 139 000	8 900 000	44,97%
Collecte du verre	8 900 000	9 400 000	5,62%
Déchetteries et objets encombrants	6 228 650	7 000 000	12,38%
Enlèvement des graffitis	3 000 000	4 497 000	49,90%
Entretien des voies et des réseaux	430 000	500 000	16,28%
Entretien des réceptacles et des corbeilles	224 359	125 000	-44,29%
Entretien des zones touristiques	723 036	727 000	0,55%
Nettoisement mécanique	14 700 000	14 700 000	0,00%
TOTAL	105 345 045	111 821 600	6,15%

- Les autres prestations de services imputées sur l'article 611 :

Le montant des autres dépenses imputées à l'article 611 passe de 104,92 M€ en 2012 à 115,04 M€ en 2013, soit une progression de 9,64 % ; elles se répartissent par secteurs de la façon suivante :

LIBELLE	BP 2012	BP 2013	% / BP 2012
Contrats de prestations de service dans le domaine de la voirie	32 737 660	36 105 660	10,29%
Contrats de prestations de service dans le domaine de la jeunesse	16 878 858	17 619 738	4,39%
Contrats de prestations de service dans le domaine culturel	16 513 413	11 704 266	-29,12%
Contrats de prestations de service dans le domaine de la petite enfance	15 498 152	20 818 980	34,33%
Contrats de prestations de service dans le domaine du logement	4 094 030	4 337 000	5,93%
Contrats de prestations de service dans le domaine des espaces verts	4 123 677	4 059 277	-1,56%
Contrats de prestations dans le domaine informatique et téléphonique	2 587 500	2 650 000	2,42%
Contrats de prestations de service dans le domaine de la logistique	1 546 101	1 448 370	-6,32%
Contrats de prestations de service dans le domaine de la communication et de l'information	2 251 468	2 295 500	1,96%
Contrats de prestations de service dans le domaine de l'accès au droit	1 821 106	1 931 150	6,04%
Contrats de prestations de service dans d'autres domaines	6 868 248	12 068 560	75,72%
TOTAL	104 920 213	115 038 501	9,64%

Cette augmentation porte principalement sur les secteurs suivants :

- Les dépenses inscrites pour l'entretien de la voirie et les déplacements passent de 32,74 M€ au BP 2012 à 36,11 M€ au BP 2013, soit une augmentation de 3M€, qui découle de l'exécution du contrat « Vélib » (la rémunération du titulaire étant liée aux prévisions de recettes, également en hausse), ainsi que de la décision d'élargir les horaires d'ouverture de sanisettes et lavatoires (+ 0,30 M€).
- Pour le secteur de la petite enfance, les dépenses s'élèvent à 20,82 M€ contre 15,50 M€ en 2012, afin de financer, principalement, l'ouverture de crèches supplémentaires en gestion externalisée (ce mode de gestion devant permettre de créer 950 places sur la mandature), à laquelle s'ajoute l'achat de 20 places supplémentaires.
- Les dépenses imputées sur l'article 611 pour la jeunesse et les sports passent de 16,88 M€ au BP 2012 à 17,62 M€ au BP 2013 (+ 4,39 %), ce qui résulte notamment des mouvements suivants : + 0,80 M€ inscrits au titre de la DSP du Carreau du temple (année de préfiguration) ; + 0,20 M€ au titre de la signature d'une convention passée avec l'université Paris VII pour la mise à disposition d'un gymnase et de salles de sport. Ces hausses sont partiellement compensées par une réduction de 0,50 M€ du montant provisionné pour la compensation tarifaire des centres d'animation.

Les autres dépenses inscrites au compte 61 regroupent les loyers et charges locatives, l'entretien des terrains, bâtiments, des voies et réseaux, des biens mobiliers, les frais de

maintenance, d'assurance, d'études etc. Leur montant passe de 238,47 M€ au BP 2012 à 227,33 M€ au BP 2013, diminuant ainsi de 4,67 %.

LIBELLE	BP 2012	BP 2013	% / BP 2012
Locations (mobilières et immobilières) et charges locatives et de copropriété (natures 6132, 6135 et 614)	74 234 133	70 744 023	-4,70%
Entretiens (mobiliers et immobiliers) et maintenances (natures 61521 à 6156)	133 368 840	125 746 468	-5,72%
Assurances (nature 616)	3 284 240	3 174 540	-3,34%
Etudes et recherches (nature 617)	14 309 128	13 637 924	-4,69%
Formations (nature 6184)	11 701 325	12 499 442	6,82%
Autres	1 568 680	1 528 732	-2,55%
TOTAL	238 466 346	227 331 129	-4,67%

Le compte locatif, centralisé par la Direction de l'Immobilier, de la logistique et des transports depuis 2012, se stabilise à un montant de 33,87 M€ en 2013 ; l'impact des nouvelles prises à bail en 2012 et 2013 (210 quai de Jemmapes, 66 rue de Dantzig), et l'effet en année pleine des baux contractés avant 2012, sont atténués par un transfert de baux vers l'EP Musées (- 2,40 M€). A périmètre constant, l'évolution réelle du compte locatif est de - 1,2 %.

Les dépenses d'études et recherches diminuent de 4,69 %, s'inscrivant dans la continuité de l'effort engagé au BP 2012 et portant sur la quasi-totalité des Directions.

Les dépenses d'entretien et de maintenance diminuent de 5,72 % par rapport au BP 2012, ce qui s'explique notamment par l'économie de 6,80 M€ générée par le marché de performance énergétique notifié en 2011.

Parallèlement, les inscriptions au titre de la formation augmentent de 6,82 %, ce niveau de crédits se justifiant par la nécessité de développer les formations « métier » et les actions à destination des agents en reconversion, conformément aux objectifs fixés par la convention signée par la Ville et le FIPHP en janvier 2012. Par ailleurs, les dépenses de formation des apprentis évoluent de + 0,40 M€ par rapport au BP 2012, après réforme du système de financement des centres de formation par la Région Ile-de-France ; cette inscription est équilibrée en recette.

Dans l'attente des orientations-cadres définies par l'État sur la réforme des rythmes éducatifs et des choix de la collectivité parisienne qui en découleront, une provision de 5,00 M€ (3,00 M€ sur le chapitre 011, compte 61, et 2,00 M€ sur le chapitre 65) a été constituée.

1.3 - Autres services extérieurs - compte 62 (hors article 621)

Ce compte inclut notamment les frais de contentieux (article 6227), d'impression (article 6236), de transport et de déplacement (articles 6244 et 6251), d'affranchissement et de télécommunication (articles 6261 et 6262), de gardiennage (article 6283) ainsi que les remboursements divers de frais à d'autres organismes (article 62878).

L'inscription sur ce compte passe de 97,65 M€ en 2012 à 90,83 M€ en 2013, soit une baisse de 6,98 % :

LIBELLE	BP 2012	BP 2013	% / BP 2012
Détail du compte 62	97 647 610	90 834 311	-6,98%
honoraires, contentieux et autres services extérieurs (natures 6226, 6227 et 6228)	9 551 380	10 309 864	7,94%
impression, publications, annonces et insertions, foires et expositions et autres (natures 6231, 6233, 6236, 6237 et 6238)	11 684 708	10 374 677	-11,21%
fêtes et cérémonies (nature 6232)	1 066 575	1 026 919	-3,72%
réceptions (nature 6257)	1 089 000	656 965	-39,67%
transports, déplacements, déménagements, missions (natures 6241, 6244, 6247, 6251, 6255 et 6256)	10 306 338	10 183 776	-1,19%
postes et télécommunications (natures 6261 et 6262)	15 622 550	13 251 713	-15,18%
gardiennage et nettoyage de locaux (natures 6282 et 6283)	13 489 476	11 720 846	-13,11%
remboursements de frais à d'autres organismes (nature 62878)	24 676 072	22 874 931	-7,30%
frais divers (natures 627, 6281 et 6288)	10 161 511	10 434 620	2,69%

Des économies sont réalisées sur les « dépenses support » de la collectivité, notamment sur les postes de dépenses suivants :

- les frais de communication (frais d'annonces et insertion, reprographie, publications, organisation d'événementiels), qui passent de 11,68 M€ à 10,37 M€ ;
- les fêtes et cérémonies, ainsi que les frais de réception, qui diminuent de 21,88 % ;
- les frais d'affranchissement et de télécommunications, qui sont réduits de 15,18 % ;
- les frais de gardiennage et de nettoyage, qui diminuent de 13,11 %.

1.4 - Impôts, taxes et versements assimilés - compte 63 (articles 635 et 637 uniquement)

Sont inscrits sur ce compte les impôts fonciers, la taxe de balayage, la taxe sur les bureaux, la taxe sur le chiffre d'affaires acquittée sur les revenus de certains services concédés, ainsi que la contribution au fonds pour l'insertion des personnes handicapées.

L'inscription au titre de ces dépenses passe de 16,26 M€ en 2012 à 15,92 M€ au budget primitif 2013.

LIBELLE	BP 2012	BP 2013	% / BP 2012
Détail du compte 63	16 259 935	15 923 076	-2,07%
taxes foncières et autres impôts locaux (natures 63512 et 63513)	12 201 535	11 674 437	-4,32%
droits de timbre et d'enregistrement (nature 6354)	1 300	1 200	-7,69%
taxes et impôts sur les véhicules (nature 6355)	102 900	93 000	-9,62%
autres droits (nature 6358)	2 979 910	2 983 910	0,13%
autres impôts (nature 637)	974 290	1 170 529	20,14%

2 - Les autres charges de gestion courante (chapitre 65 partiel)

Les autres charges de gestion courante imputées au chapitre 65 regroupent :

- les subventions de fonctionnement ;
- les indemnités et frais de missions aux Maires, Adjointes et Conseillers ;
- les pertes sur créances irrécouvrables ;
- les contingents et participations obligatoires.

Ces dépenses passent de 227,97 M€ au BP 2012 à 290,07 M€ au BP 2013, soit une hausse de 27,24 %. Toutefois, une fois retraité l'effet de périmètre lié à la création de l'EP Musées (allocation d'une subvention de fonctionnement de 56,80 M€), l'augmentation de l'inscription est rapportée à 2,32 %.

LIBELLE	BP 2012	BP 2013	% / BP 2012
Autres charges de gestion courante	227 966 146	290 065 782	27,24%
Subventions de fonctionnement	204 433 906	263 461 410	28,87%
Autres charges	23 532 240	26 604 372	13,05%

2.1 - Subventions de fonctionnement

Les subventions de fonctionnement sont retracées sur l'article 657, qu'elles soient attribuées à des organismes publics ou à des personnes de droit privé. Les subventions exceptionnelles de fonctionnement figurent à l'article 674 et sont évoquées *infra*, dans la partie relative aux charges exceptionnelles.

Les subventions sont votées sous forme de provisions ; le document budgétaire permet d'individualiser les crédits ouverts par nature, ainsi que par délégation, dans l'annexe prévue à cet effet.

Le montant inscrit en 2013 pour les subventions de fonctionnement est de 263,46 M€, en hausse de 28,87 %. Cette augmentation s'explique principalement par l'allocation d'une nouvelle subvention à l'EP Musées, d'un montant de 56,80 M€, destinée à financer les dépenses de fonctionnement et les frais de personnel auparavant directement pris en charge par le budget municipal.

La répartition des subventions par grands thèmes est la suivante :

Domaines d'intervention	BP 2012	BP 2013	% / BP 2012
Culture (dont cinéma)	92 105 000	150 114 000	62,98%
Enseignement supérieur	27 440 000	28 301 000	3,14%
Ressources humaines	18 070 000	18 200 900	0,72%
Jeunesse et sports	12 157 000	13 216 000	8,71%
Urbanisme	8 060 000	8 060 000	0,00%
Tourisme	7 200 000	7 100 000	-1,39%
Prévention et protection	6 795 000	5 770 000	-15,08%
Développement économique et emploi	12 250 000	12 525 000	2,24%
Relations internationales	5 000 000	4 603 000	-7,94%
logement	4 705 000	4 350 000	-7,55%
Politique de la ville et intégration	4 305 000	5 257 000	22,11%
Affaires scolaires	4 380 000	4 881 500	11,45%
Petite enfance (hors crèches privées)	1 800 000	1 933 000	7,39%
Divers	166 906	-849 990	-609,26%
TOTAL	204 433 906	263 461 410	28,87%

Cette inscription résulte notamment des mouvements suivants :

- Hors subvention allouée à l'EP Musées (56,80 M€), le montant des crédits ouverts pour les subventions à caractère culture évoluent de + 1,31 %.
- Dans le secteur de l'enseignement supérieur, 0,55 M€ de crédits supplémentaires par rapport au budget primitif 2012 sont inscrits pour la subvention à l'EIVP, 0,10 M€ pour celle à destination de l'ESPCI ; + 0,29 M€ sont inscrits pour les subventions à des organismes publics et privés de recherche.
- Dans le secteur des ressources humaines, la provision pour subvention à destination de l'ASPP évolue de + 0,17 M€.
- Les inscriptions au titre de la jeunesse et des sports évoluent de + 0,13 M€ pour les Lieux d'Accueil Innovants, et de + 1,60 M€ pour les subventions de proximité liées à la hausse des tarifs des équipements sportifs.

2.2 - Autres charges

Les autres charges comprennent des participations financières, des redevances, des participations obligatoires ainsi que les pertes sur créances irrécouvrables.

ARTICLES	LIBELLE	BP 2012	BP 2013	% / BP 2012
651	Redevances pour concessions, brevets, etc	724 220	299 072	-58,70%
653	Indemnités et frais de missions aux maires, adjoints et conseillers	8 782 700	10 512 700	19,70%
654	Pertes sur créances irrécouvrables	5 500 000	5 500 000	0,00%
655	Contingents et participations obligatoires	6 438 000	8 185 000	27,14%
	<i>Indemnité de logement des instituteurs</i>	250 000	250 000	0,00%
	<i>Contribution au titre de l'habitat</i>	5 100 000	4 350 000	-14,71%
	<i>Aménagement rivière d'Ourcq</i>	19 500	20 000	2,56%
	<i>Divers</i>	1 068 500	3 565 000	233,65%
658	Charges diverses de gestion courante	2 087 320	2 107 600	0,97%
	<i>Indemnité d'entretien des assistantes maternelles</i>	1 954 320	1 980 000	1,31%
	<i>Divers</i>	133 000	127 600	-4,06%
TOTAL		23 532 240	26 604 372	13,05%

Fixées à 23,53 M€ en 2012, ces charges s'élèvent à 26,60 M€ pour 2013, soit une augmentation de 13,05 %.

- Les **redevances** pour concessions et brevets, qui correspondent aux droits d'usage des systèmes d'exploitation installés sur les ordinateurs, diminuent fortement en raison, notamment, du recours à des logiciels libres.
- Les **indemnités et frais de missions aux maires, adjoints et conseillers** progressent de 1,73 M€ ; cette augmentation résulte d'une disposition du PLFSS 2013 assujettissant les élus locaux au versement de cotisations sociales sur leurs indemnités, au-delà d'un certain seuil.
- Les **pertes sur créances irrécouvrables** (article 654) correspondent aux admissions en non-valeur opérées après l'approbation du Conseil de Paris et sur demande du comptable public. Une somme de 5,50 M€ est inscrite à cet effet.
- Les **contingents et participations obligatoires** concernent essentiellement :
 - * l'indemnité de logement des instituteurs, prévue à hauteur de 0,25 M€ ;
 - * la contribution versée à l'ANAH au titre des aides municipales déléguées dans le cadre de la convention dite de « guichet unique », à hauteur de 4,35 M€ compte tenu des engagements pris depuis 2005 et des engagements nouveaux dont ceux, notamment, en faveur du développement durable ;
 - * la contribution au Syndicat pour l'aménagement et la gestion de la rivière d'Ourcq pour 0,02 M€.
- Les **charges diverses de gestion courante** inscrites pour 2,11 M€ portent principalement sur les indemnités d'entretien versée aux assistantes maternelles des crèches familiales (1,98 M€).

Comme évoqué ci-dessus, dans l'attente des arbitrages définitifs sur la réforme des rythmes éducatifs, une provision de 5,00 M€ (3,00 M€ sur le chapitre 011, compte 61, et 2,00 M€ sur le chapitre 65) a été constituée.

C/ Les participations à l'équilibre du budget d'autres collectivités ou organismes (chapitre 65 suite)

Les participations du budget communal à l'équilibre du budget d'autres collectivités ou organismes s'établissent à 1 578,38 M€ contre 1 516,91 M€ au budget primitif 2012, soit une évolution de + 4,05 %.

Cette inscription se décompose comme suit entre les différents bénéficiaires :

LIBELLE	BP 2012	BP 2013	% / BP 2012
Département de Paris	625 257 684	671 822 258	7,45%
Centre d'action sociale	316 900 000	315 063 560	-0,58%
Préfecture de Police	284 000 000	290 240 000	2,20%
SYCTOM	128 531 000	130 500 000	1,53%
Caisses des écoles	70 518 080	72 266 000	2,48%
Crèches associatives	40 300 000	45 700 000	13,40%
Enseignement privé	26 591 650	27 742 664	4,33%
Budget annexe de l'assainissement	16 458 000	16 692 000	1,42%
CNRACL	8 356 000	8 356 000	0,00%
TOTAL	1 516 912 414	1 578 382 482	4,05%

1 - La contribution à l'équilibre du budget du Département

Cette contribution est proposée pour 2013 à hauteur de 671,82 M€, soit une évolution de + 7,45 % par rapport au budget primitif 2012.

2 - La contribution au Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (CASVP)

La contribution de fonctionnement du budget municipal au budget du Centre d'Action sociale pour 2013 est de 315,06 M€ contre 316,90 M€ en 2012 soit une diminution de 0,58 %. Cette subvention est attribuée pour équilibrer le budget du CASVP, en complément de ses ressources propres, et couvre d'une part les allocations servies aux Parisiens (180,15 M€), d'autre part les frais de fonctionnement et de personnel (134,92 M€). Cette baisse est le résultat de plusieurs mouvements liés principalement à :

- la hausse des recettes propres du CASVP compte tenu, notamment, de la prise en compte en année pleine des recettes liées à la carte Emeraude ;
- des efforts de rationalisation de la dépense sur certains postes et des économies liées à la fermeture de certains équipements très peu fréquentés ou à la révision des modalités de versement de l'Allocation Paris forfait Familles ;
- l'ouverture de nouveaux équipements rue de la tour des Dames (9^{ème}).

3 - La contribution au budget spécial de la Préfecture de Police

La contribution au budget spécial de la Préfecture de Police et à la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris (BSPP) s'établit au total, pour 2013, à 290,24 M€, soit une augmentation de 2,20 % par rapport au budget primitif 2012.

Cette subvention de fonctionnement se répartit entre la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris et les services d'intérêt local de la Préfecture (contrôle du stationnement, délivrance des titres, périls d'immeuble, etc.). Son montant prend en compte l'évolution de la masse salariale et du coût des marchés d'enlèvement des fourrières. De plus, cette inscription permet de financer une nouvelle tranche du plan de modernisation de la Brigade des sapeurs-pompiers, qui vise à renforcer les effectifs militaires et à moderniser les casernements et le matériel de lutte incendie.

4 - La participation au SYCTOM

La participation au SYCTOM, établissement public intercommunal chargé de l'élimination des ordures ménagères, s'élève à 130,50 M€ pour 2013, en augmentation de 1,53 % par rapport au budget primitif 2012.

Cette contribution se décompose entre :

- une part (15 %) calculée proportionnellement à la population desservie ;
- une part (85 %) calculée en fonction des tonnages collectés.

L'augmentation résulte notamment de l'évolution dynamique de la population.

5 - La contribution aux Caisses des Écoles

Une dotation de 72,27 M€ est prévue en 2013 (+ 2,48% par rapport à 2012), compte tenu de l'augmentation en volume du nombre de repas et du montant prévisionnel des participations familiales. Le BP 2013 marque la mise en œuvre de la réforme du financement des caisses des écoles avec l'instauration d'une « enveloppe de convergence » et d'une « enveloppe pour l'amélioration de la qualité ». A terme, l'objectif de cette réforme est de corriger les difficultés structurelles de certaines caisses, tout en modulant la participation financière de la Ville en fonction de leurs charges de production et des recettes issues des participations familiales.

6 - Les autres participations

- La participation aux crèches associatives :

Le financement apporté aux établissements privés de garde de jeunes enfants est fixé à 45,70 M€. L'augmentation de 13,40 % par rapport au BP 2012 intègre notamment l'effet en année pleine des places créées en 2012 (+ 3,30 M€), et l'impact de la création de 369 nouvelles places en 2013 (+ 2,25 M€).

- La participation à l'enseignement privé :

La participation à l'enseignement privé (aide légale et aide facultative forfaitaire) est fixée à 27,74 M€ (+ 4,33 %).

- La participation au budget annexe de l'assainissement :

La participation versée par la Ville au budget annexe de l'assainissement correspond à la redevance due au titre de la collecte des eaux pluviales. L'inscription est de 16,69 M€ (+ 1,42 % en raison de l'augmentation du taux réduit de TVA).

- Les charges de retraite des personnels étatisés :

La dotation de 8,36 M€ inscrite au titre des charges de retraite des personnels dont le corps a été étatisé est reconduite en 2013.

Cette dotation, qui devrait baisser progressivement au cours des prochains exercices, correspond au coût des remboursements, par la Ville, à la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales des charges de retraite des agents ayant cessé leur activité avant 1968, date de l'étatisation du cadre auquel ils appartenaient.

D/ Les charges financières (chapitre 66)

ARTICLE	LIBELLE	BP 2012	BP 2013	% / BP 2012
66111	Intérêts réglés à l'échéance	78 775 500	79 650 000	1,11%
66112	Intérêts – Rattachement des ICNE	7 410 000	8 000 000	7,96%
6615	Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	2 736 000	400 000	-85,38%
6618	Intérêts des autres dettes	0	930 000	SO
666-668	Autres charges financières	20 978 500	23 600 000	12,50%
TOTAL		109 900 000	112 580 000	2,44%

Le chapitre 66 recouvre l'ensemble des charges financières, à savoir les intérêts payés au cours de l'exercice, les intérêts courus non échus (ICNE) et les autres charges financières.

La dotation aux ICNE de l'exercice résulte de la contraction des ICNE de l'année n avec ceux de l'année n-1. Ainsi l'inscription de 2013 est de 8,00 M€ contre 7,41 M€ en 2012. Hors ICNE, l'inscription des charges d'intérêts est de 104,58 M€ contre 102,49 M€ en 2012.

Cette augmentation est liée à l'augmentation de l'encours de dette et des produits de couverture associés, qui impacte mécaniquement à la hausse le montant des intérêts à régler (66111 et 668).

E/ Les charges exceptionnelles (chapitre 67)

Les charges exceptionnelles figurant au chapitre 67 sont inscrites pour un montant de 45,27 M€ et sont quasi stables par rapport au BP 2012. Le détail figure dans le tableau ci-après :

ARTICLE	LIBELLE	BP 2012	BP 2013	% / BP 2012
671	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	7 014 000	6 585 430	-6,11%
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	10 500 000	10 500 000	0,00%
674	Subventions exceptionnelles	6 950 000	7 335 000	5,54%
	<i>Subventions de fonctionnement</i>	450 000	835 000	85,56%
	<i>Déficits de ZAC</i>	6 500 000	6 500 000	0,00%
678	Autres charges exceptionnelles	20 925 000	20 844 900	-0,38%
TOTAL		45 389 000	45 265 330	-0,27%

1 - Les charges exceptionnelles sur opération de gestion - article 671

Sont imputés à cet article les intérêts moratoires sur marchés de travaux ou d'entretien ainsi que les bourses et prix. Outre la provision au titre des intérêts moratoires (nature 6711) fixée à 0,50 M€, figurent sur la nature 6713 les dépenses relatives à l'Allocation d'Hébergement d'Urgence (AHU) et au Chèque Emploi Service Universel (CESU) dont le montant pour 2013 est de 4,90 M€ au total.

2 - Les titres annulés - article 673

Figurent à cette ligne les réductions ou annulations de titres de recette généralement destinées à rectifier des erreurs matérielles. Comme pour l'exercice précédent, une somme de 10,50 M€ est prévue à cet effet afin de permettre de solder les exercices antérieurs.

3 - Les subventions exceptionnelles de fonctionnement et les déficits de ZAC - article 6745

Ces dépenses sont inscrites pour un montant de 0,84 M€, incluant notamment 0,45 M€ pour l'organisation de manifestations sportives non récurrentes de haut niveau en 2013, dont 0,20 M€ pour l'organisation des championnats du monde de tennis de table.

L'inscription au titre des déficits de ZAC est prévue à hauteur de 6,50 M€ et tient compte de l'avancement des opérations immobilières.

4 - Les autres charges exceptionnelles - article 678

Les autres charges à caractère exceptionnel s'élèvent en 2013 à 20,84 M€ contre 20,93 M€ en 2012. Une inscription de 10,34 M€ est proposée au titre des contentieux.

Dans le cadre de l'opération de réaménagement des Halles, une inscription complémentaire de 10,50 M€ est prévue pour financer les indemnités pouvant être versées par la Commission de règlement amiable (CRA) aux commerçants.

F/ Les prélèvements sur ressources (opérations d'ordre entre les sections de fonctionnement et d'investissement)

Les prélèvements sur ressources comprennent les dotations aux amortissements et aux provisions pour risques, ainsi que le « virement à la section d'investissement ».

1 - Les dotations aux amortissements et aux provisions

En vertu du principe de prudence, les collectivités ont l'obligation de constituer des dotations aux amortissements et des provisions pour risques contentieux, ou créances douteuses. Ces dotations et provisions se traduisent par une opération d'ordre budgétaire équilibrée en dépense de fonctionnement (chapitre 042) et en recette d'investissement (chapitre 040).

Ainsi, les écritures décrites ici en charges de fonctionnement sont la contrepartie des écritures de recettes présentées dans la première partie de ce rapport.

LIBELLE	BP 2012	BP 2013	% / BP 2012
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles (biens renouvelables et subventions d'équipement)	375 100 000	330 000 000	-12,02%
Amortissements des primes de remboursement des obligations	1 386 870	896 485	-35,36%
Provisions pour risques et charges exceptionnels	6 000 000	6 000 000	0,00%
TOTAL	382 486 870	336 896 485	-11,92%

L'inscription de 330,00 M€ correspond à l'amortissement, d'une part, des subventions d'équipement (206,00 M€) et, d'autre part, des biens renouvelables et des immeubles productifs de revenus (124,00 M€). L'inscription est en diminution de 12,02 %, ce qui s'explique par la modification des durées d'amortissement des acquisitions par la délibération 2012 DF 59, qui a notamment fait passer la durée d'amortissement des immeubles de rapport de 30 à 60 ans.

Une dotation pour amortissement des primes de remboursement des obligations est prévue pour un montant de 0,90 M€.

La provision pour risques et charges est reconduite pour un montant de 6,00 M€.

2 - Le virement à la section d'investissement

Le virement à la section d'investissement représente l'autofinancement prévisionnel, dégagé au titre de l'exercice considéré.

L'inscription est proposée à hauteur de 118,65 M€ au titre de l'autofinancement volontaire dégagé pour alimenter le budget d'investissement de la Ville, et contribue ainsi, comme les années précédentes, à un financement vertueux de l'effort global d'investissement de la collectivité parisienne.

G/ Les atténuations de produits (chapitre 014)

L'inscription sur ce chapitre s'élève à 301,75 M€ contre 285,14 M€ en 2012, soit une augmentation de 5,82 %.

LIBELLE	BP 2012	BP 2013	% / BP 2012
Fonds de solidarité Il-de-France - FSRIF	120 000 000	129 000 000	7,50%
Autres reversements sur fiscalité	1 200 000	1 200 000	0,00%
Fonds de péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales	40 000 000	41 000 000	2,50%
Dotations d'animation locale	11 424 579	11 502 728	0,68%
Dotations de gestion locale	112 517 767	119 042 553	5,80%
TOTAL	285 142 346	301 745 281	5,82%

Les inscriptions au chapitre 014 se répartissent de la façon suivante :

- le versement au FSRIF (fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France) pour 129,00 M€. Ce fonds a pour objectif d'atténuer les écarts de richesse entre les communes de la Région Ile-de-France, selon des modalités de calcul définies par le législateur. La loi de finances pour 2012 a prévu un rehaussement progressif des objectifs du fonds à l'horizon 2015. Le projet de loi de finances pour 2013 prévoit donc une augmentation globale du fonds à 230,00 M€ et quelques ajustements qui permettent d'établir une hausse de la contribution de la Ville à hauteur de 129,00 M€, soit 56,40 % du fonds.
- la contribution au fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC) est stabilisée de BP à BP à 41,00 M€. Le montant définitif ne sera connu, comme pour le FSRIF, qu'après le vote définitif de la loi de finances pour 2013. Cette inscription correspond au montant de la contribution parisienne au FPIC telle que nous l'anticipons à ce stade des débats parlementaires.
- les reversements sur impôts et taxes (1,20 M€) ;
- les dotations aux états spéciaux des arrondissements. Les montants des dotations pour 2013 ont été arrêtés lors de la séance du Conseil de Paris d'octobre 2012 à :
 - dotation d'animation locale : 11,50 M€ (+ 0,68 % par rapport à 2012)
 - dotation de gestion locale : 119,04 M€ (+5,80 % par rapport à 2012)

H/ Les dépenses imprévues (chapitre 022)

Les crédits votés sur le chapitre 022 à hauteur de 5,00 M€ permettent d'abonder, sur arrêté de l'exécutif en cours d'exercice, n'importe quel article pour faire face à une dépense imprévue. Les virements exécutés à partir de ce chapitre sont détaillés dans la plus proche décision modificative qui intervient après la prise de l'arrêté.

3^{EME} PARTIE – LES PROJETS DE DELIBERATION

PROJET DE DELIBÉRATION N° DF 2012 99 1^{ère}

Relatif au budget d'investissement pour 2013

Le Conseil de Paris,

Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son article 44 ;

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment deuxième partie, le Livre III « Finances communales », Titre 1^{er} « Budgets et comptes », chapitre II « adoption du budget », article L. 2312-2 et L. 2312-3 ;

Vu la délibération du 24 mars 1997 optant pour le vote par nature ;

Après consultation de la conférence de programmation des équipements prévue à l'article L 2511-36 du Code général des Collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du _____ par lequel M. le Maire de Paris soumet à son approbation le projet de budget d'investissement de la Ville de Paris pour 2013 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Bernard GAUDILLERE, au nom de la 1^{ère} commission ;

DÉLIBÈRE

Article 1 : Le budget d'investissement de la Ville de Paris pour l'exercice 2013 est arrêté comme suit :

- à la somme de **7 807 487 665,29 €** en ce qui concerne les autorisations de programme, selon l'état annexé (récapitulation générale des autorisations de programme en dépenses et en recettes) ;

- à la somme de **2 171 972 173,00 €** en recettes et en dépenses en ce qui concerne les crédits de paiement, selon l'état annexé (vue d'ensemble de la section d'investissement).

Article 2 : Monsieur le Maire de Paris est autorisé à constituer une provision pour risques et charges en application de l'article R.2321-2 du CGCT.

Article 3 : Monsieur le Maire de Paris est autorisé à procéder, à l'intérieur d'un même chapitre, aux virements de crédits rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatées au cours de l'exécution du budget.

Article 4 : Pour assurer l'équilibre du budget d'investissement de 2013, Monsieur le Maire de Paris reçoit la délégation du Conseil de Paris d'une part pour réaliser, en une ou plusieurs fois, sur le marché national ou sur les marchés internationaux, un emprunt d'un montant maximum de **757 093 281,00 €** ou d'un montant équivalent dans d'autres devises et d'autre part pour procéder aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts et notamment la possibilité de réaménager ou rembourser par anticipation partiellement ou totalement la dette existante et à venir et de passer à cet effet les actes nécessaires.

La Ville de Paris pourra choisir d'emprunter :

- soit directement auprès des banques ;
- soit via des émissions obligataires publiques ou sous forme de placements privés en dehors ou dans le cadre d'un programme d'émission de titres EMTN (Euro Medium Term Notes) ;
- soit pour une durée inférieure à un an dans le cadre d'un programme de billets de trésorerie.

Monsieur le Maire est autorisé à effectuer les mises à jour de ce programme au fil de l'eau en tant que de besoin.

Cet emprunt pourra être réalisé sous réserve des dispositions suivantes :

- durée maximum de l'emprunt : 30 ans ;
- taux appliqué : taux fixe ou taux révisable ; en cas d'application de taux révisables, les intérêts pourront être calculés sur la base des index de référence suivants : TEC5, TEC 10, Euribor 1, 3, 6, 9 ou 12 mois, TAG 1, 3, 6, 9 ou 12 mois, TAM, T4M, EONIA, OAT, OATi, OATei, livret A, inflation française ou européenne, ou tout autre Index de référence communément utilisé par les marchés financiers. Les index révisables de référence ne pourront être majorés d'une marge supérieure à 300 points de base ;
- en cas de taux fixe, le taux effectif global sera inférieur à 8 % ;
- amortissement : l'emprunt pourra être in fine ou amortissable selon une structure définie par le contrat. L'emprunt pourra éventuellement être assorti d'un différé d'amortissement ;
- les frais et commissions bancaires pour chaque emprunt conclu auprès d'une banque ne devront pas être supérieurs à 1 % du capital restant dû chaque année de l'emprunt (dans le cas de frais et commissions applicables chaque année sur toute la durée de l'emprunt, ils pourront être versés en une seule fois mais devront être actualisés) ;
- les frais et commissions bancaires pour chaque émission obligataire conclue en dehors ou au sein d'un programme EMTN ne devront pas être supérieurs à 1 % du capital restant dû chaque année de l'émission obligataire (dans le cas de frais et commissions applicables chaque année sur toute la durée de l'émission, ils pourront être versés en une seule fois mais devront être actualisés) ;
- les frais autres que frais et commissions bancaires (frais de notation, honoraires d'avocats, honoraires de conseils, frais de documentation légale, prospectus, frais d'impressions, redevances de bourses, frais de listing, frais de service financier, etc...) pour chaque émission obligataire conclue ne devront pas être supérieurs à 1% du capital restant dû chaque année de l'émission obligataire

(dans le cas de frais applicables chaque année sur toute la durée de l'émission, ils pourront être versés en une seule fois mais devront être actualisés).

Monsieur le Maire de Paris est autorisé, en ce qui concerne les mises à jour du programme EMTN et du programme de billets de trésorerie, les emprunts et les émissions obligataires à réaliser en 2013 ainsi que pour tous les actes subséquents nécessaires à l'adaptation de leurs modalités ou des emprunts précédemment conclus (y compris les réaménagements et les remboursements par anticipation totaux ou partiels), à déléguer sa signature au Directeur des Finances, au Directeur adjoint des Finances, au Sous-directeur des Finances et au Chef du Bureau F7-Gestion financière.

RECAPITULATION GENERALE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Missions	Libellés	Autorisations de programme (stock net après BP 2013)	
		Dépenses	Recettes
01000	Cabinet du Maire	40 049,68	0,00
02000	Secrétariat général	22 709 635,97	3 950 124,00
03000	Inspection générale	34 749,31	13 570,00
04000	Secrétariat général du Conseil de Paris	138 160,56	0,00
05000	Systèmes et technologies de l'information	11 994 526,42	1 903 122,00
06000	Information et communication	257 114,61	0,00
08000	Prévention et protection	1 902 997,72	50 365,00
09000	Affaires juridiques	343 647,05	535,94
10000	Ressources humaines	1 712 918,18	0,00
12000	Achats	100 000,00	0,00
13000	Immobilier, logistique et transports	103 027 463,03	991 357,90
14000	Usagers, citoyens et territoires	8 271 632,67	0,00
15000	Politique de la ville et de l'intégration	475 620,87	0,00
21000	Patrimoine et architecture	1 372 485 938,85	656 674 751,65
23000	Espaces verts et environnement	199 125 274,70	14 464 295,13
30000	Familles et petite enfance	351 927 466,23	2 573 957,40
34000	Action sociale, enfance et santé	3 171 063,64	2 616,00
40000	Affaires culturelles	386 870 173,08	52 056 594,75
50000	Finances (services financiers communs)	22 284 754,35	188 000 000,00
51000	Finances	981 765,03	10 703,00
55000	Développement économique, emploi et enseignement supérieur	63 298 080,13	566 567,00
60000	Urbanisme	205 267 708,69	157 221 610,57
61000	Voirie et déplacements	938 961 701,32	203 099 801,83
64000	Propreté et eau	176 592 058,35	6 203 546,99
65000	Logement et habitat	14 003 357,69	370 000,00
80000	Affaires scolaires	434 337 629,65	5 600 064,24
88000	Jeunesse et sports	495 309 635,26	35 911 736,11
MISSIONS ORGANIQUES		4 815 625 123,04	1 329 665 319,51
90000	Dons et legs	5 857 313,05	6 414 863,25
90001	Etudes	31 204 554,10	36 502 105,00
90002	Grands projets de renouvellement urbain	174 346 716,00	41 584 472,59
90003	Action en faveur des personnes handicapées	14 458 374,49	3 094 200,00
90004	Opérations sous mandat	42 915 876,60	63 424 237,55
90005	Schéma directeur informatique	95 745 467,36	200 000,00
90006	Compte foncier	701 855 908,28	1 820 957 851,72
90007	Avances de trésorerie	13 190 000,00	127 050 000,00
90010	Subventions d'équipement	1 903 022 647,48	20 204 800,00
90011	Avances sur marchés	9 265 684,89	7 266 392,00
MISSIONS TRANSVERSALES		2 991 862 542,25	2 126 698 922,11
TOTAL GENERAL		7 807 487 665,29	3 456 364 241,62

VILLE DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET PRIMITIF
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES		A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du Maire	VOTE de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = II + III
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)	19 366 605,00		22 317 388,00		
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	394 112 100,00		412 850 336,00		
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	221 679 392,00		214 040 507,00		
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	814 387 309,00		759 786 749,00		
	Total des dépenses d'équipement	1 449 545 406,00		1 408 994 980,00		
10	DOTATIONS, FONDIS DIVERS ET RESERVES	10 000,00		10 000,00		
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	790 000,00		20 000,00		
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	625 996 000,00		429 863 340,00		
26	PARTICIPATIONS ET CREAICES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	2 650 000,00		2 000 000,00		
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	20 450 000,00		26 300 000,00		
020	DEPENSES IMPREVUES	1 400 000,00		1 400 000,00		
	Total des dépenses financières	651 296 000,00		459 593 340,00		
45...1	TOTAL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (8)	27 830 000,00		16 902 657,00		
	Total des dépenses réelles d'investissement	2 128 671 406,00		1 885 490 977,00		
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (4)	26 230 000,00		4 460 000,00		
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (4)	255 627 819,00		282 021 196,00		
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	281 857 819,00		286 481 196,00		
	TOTAL	2 410 529 225,00		2 171 972 173,00		
						+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF OU ANTICIPE (1)						=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du Maire	VOTE de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = II + III
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (hors 138)	48 605 000,00		54 255 037,00		
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)	1 200 073 775,00		982 093 281,00		
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	4 414 000,00		550 000,00		
	Total des recettes d'équipement	1 253 092 775,00		1 036 898 318,00		
10	DOTATIONS, FONDIS DIVERS ET RESERVES (hors 1068)	136 920 000,00		157 500 000,00		
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	200 000,00		50 000,00		
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	51 195 561,00		61 222 629,00		
024	PRODUITS DES CESSIIONS D'IMMOBILISATIONS	200 000 000,00		175 000 000,00		
	Total des recettes financières	388 315 561,00		393 772 629,00		
45...2	TOTAL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (8)	1 150 000,00		3 737 345,00		
	Total des recettes réelles d'investissement	1 642 558 336,00		1 434 408 292,00		
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	129 856 200,00		118 646 200,00		
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (4)	382 486 870,00		336 896 485,00		
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (4)	255 627 819,00		282 021 196,00		
	Total des recettes d'ordre d'investissement	767 970 889,00		737 563 881,00		
	TOTAL	2 410 529 225,00		2 171 972 173,00		
						+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (1)						=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.	AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)
---	---

1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracés dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 - DI 040.

VILLE DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET PRIMITIF
IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		A1

Chap (1)	Libellé	Non ventilable 01	0 Services généraux des administrations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement et formation	3 Culture	4 Sports et jeunesse
INVESTISSEMENT							
	DEPENSES REELLES	437 899 582,00	231 479 806,00	1 298 600,00	121 766 085,00	71 948 505,00	144 716 778,00
	Dépenses de l'exercice	437 899 582,00	231 479 806,00	1 298 600,00	121 766 085,00	71 948 505,00	144 716 778,00
020	DEPENSES IMPREVUES	1 400 000,00					
10	DOTATIONS, FOND DIVERS ET RESERVES						
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT						
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	426 006 340,00	54 000,00		1 733 000,00		
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 900 000,00	8 195 180,00		2 509 000,00	993 000,00	1 250 000,00
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES		33 990 000,00		10 080 000,00	5 080 000,00	95 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 000 000,00	9 816 340,00	165 000,00	7 103 000,00	8 825 000,00	9 925 857,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	2 593 242,00	168 373 489,00	133 600,00	88 362 485,00	56 650 505,00	133 445 921,00
26	PARTICIPATIONS ET CREDITS RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	2 000 000,00					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 000 000,00	10 200 000,00				
45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE		850 797,00	1 000 000,00	11 978 600,00	400 000,00	
	Restes à réaliser - reports dépenses						
	RECETTES REELLES	1 139 595 910,00	0,00	1 000 000,00	0,00	5 690 624,00	0,00
	Recettes de l'exercice	1 139 595 910,00	0,00	1 000 000,00	0,00	5 690 624,00	0,00
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS						
10	DOTATIONS, FOND DIVERS ET RESERVES	157 500 000,00					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT					5 690 624,00	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	982 093 281,00					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS						
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 629,00					
45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE			1 000 000,00			
	Restes à réaliser - reports recettes						
	SOLDE	701 696 328,00	-231 479 806,00	-298 600,00	-121 766 085,00	-66 257 881,00	-144 716 778,00

VILLE DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET PRIMITIF
IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		A1

5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagements et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL	Chap (1)
---	--------------	---------------	---	---------------------------	-------	-------------

INVESTISSEMENT

8 256 985,00	65 596 326,00	301 665 000,00	497 808 310,00	3 055 000,00	1 885 490 977,00	
8 256 985,00	65 596 326,00	301 665 000,00	497 808 310,00	3 055 000,00	1 885 490 977,00	
					1 400 000,00	020
			10 000,00		10 000,00	10
			20 000,00		20 000,00	13
		50 000,00	2 000 000,00	20 000,00	429 863 340,00	16
	600 000,00		6 840 208,00	30 000,00	22 317 388,00	20
	5 920 656,00	299 000 000,00	58 464 680,00	220 000,00	412 850 336,00	204
	1 872 958,00	15 000,00	174 297 352,00	20 000,00	214 040 507,00	21
7 344 985,00	56 392 712,00	2 600 000,00	241 124 810,00	2 765 000,00	759 786 749,00	23
					2 000 000,00	26
			14 100 000,00		26 300 000,00	27
912 000,00	810 000,00		951 260,00		16 902 657,00	45
2 487 345,00	0,00	1 550 000,00	248 564 413,00	35 520 000,00	1 434 408 292,00	
2 487 345,00	0,00	1 550 000,00	248 564 413,00	35 520 000,00	1 434 408 292,00	
			175 000 000,00		175 000 000,00	024
					157 500 000,00	10
			48 564 413,00		54 255 037,00	13
		50 000,00			982 143 281,00	16
			550 000,00		550 000,00	23
		1 500 000,00	24 200 000,00	35 520 000,00	61 222 629,00	27
2 487 345,00			250 000,00		3 737 345,00	45
-5 769 640,00	-65 596 326,00	-300 115 000,00	-249 243 897,00	32 465 000,00	-451 082 685,00	

PROJET DE DELIBÉRATION 2011 DF 99 2^{ème}

Relatif au budget de fonctionnement pour 2013

Le Conseil de Paris,

Vu la Loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son article 44 ;

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, notamment deuxième partie, le Livre III « Finances communales », Titre 1^{er} « Budgets et comptes », chapitre II « adoption du budget », article L. 2312-2 et L. 2312-3 ;

Vu la délibération du 24 mars 1997 optant pour le vote par nature ;

Vu l'exposé des motifs de Monsieur le Maire de Paris sur le projet de budget primitif de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2013 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Bernard GAUDILLERE, au nom de la 1^{ère} commission ;

DÉLIBÈRE

Article 1: Le budget primitif de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'exercice 2013 est arrêté comme suit :

- Dépenses	5 414 240 084,00 €
- Recettes	5 414 240 084,00 €

Les dépenses et les recettes sont réparties conformément aux états annexés (vue d'ensemble de la section de fonctionnement et présentation croisée par fonction de la section de fonctionnement).

Article 2 : Le Maire de Paris est autorisé à constituer une provision pour risques et charges en application de l'article R.2321-2 du CGCT.

Article 3 : Monsieur le Maire de Paris est autorisé à procéder, à l'intérieur d'un même chapitre, aux virements de crédits rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatées au cours de l'exécution du budget.

VILLE DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET PRIMITIF
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES		A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du Maire	VOTE de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = II + III
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	706 352 671,00		707 780 300,00		
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	1 906 245 000,00		1 914 178 224,00		
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	285 142 346,00		301 745 281,00		
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 744 878 560,00		1 868 448 264,00		
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS	3 699 000,00		3 700 000,00		
	Total des dépenses de gestion courante	4 646 317 577,00		4 795 852 069,00		
66	CHARGES FINANCIERES	109 900 000,00		112 580 000,00		
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	45 389 000,00		45 265 330,00		
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (4)					
022	DEPENSES IMPREVUES	4 205 074,00		5 000 000,00		
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	4 805 811 651,00		4 958 697 399,00		
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (5)	129 856 200,00		118 646 200,00		
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (5)	382 486 870,00		336 896 485,00		
043	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (5)					
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	512 343 070,00		455 542 685,00		
	TOTAL	5 318 154 721,00		5 414 240 084,00		
						+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)						=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du Maire	VOTE de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = II + III
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	19 860 000,00		20 080 000,00		
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	301 970 483,00		324 261 675,00		
73	IMPOTS ET TAXES	2 971 621 979,00		3 058 550 888,00		
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 481 551 581,00		1 441 355 695,00		
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	506 700 441,00		555 011 886,00		
	Total des recettes de gestion courante	5 281 704 484,00		5 399 260 144,00		
76	PRODUITS FINANCIERS	4 765 237,00		5 089 440,00		
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	5 455 000,00		5 430 500,00		
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (4)					
	Total des recettes réelles de fonctionnement	5 291 924 721,00		5 409 780 084,00		
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (5)	26 230 000,00		4 460 000,00		
043	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (5)					
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	26 230 000,00		4 460 000,00		
	TOTAL	5 318 154 721,00		5 414 240 084,00		
						+
R002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)						=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						

Pour information :

Il s'agit pour un budget voté en équilibre de ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements.	AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)
--	---

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 - DI 040.

VILLE DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET PRIMITIF
IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		A1

FONCTIONNEMENT

Chap (1)	Libellé	Non ventilable 01	0 Services généraux des administrations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement et formation	3 Culture	4 Sports et jeunesse
	DEPENSES REELLES	292 600 000,00	1 146 337 989,00	58 185 598,00	473 795 980,00	289 025 418,00	234 442 498,00
	Dépenses de l'exercice	292 600 000,00	1 146 337 989,00	58 185 598,00	473 795 980,00	289 025 418,00	234 442 498,00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	6 200 000,00	230 755 714,00	9 585 098,00	30 981 134,00	22 461 818,00	56 717 998,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES		398 498 724,00	43 395 500,00	310 676 600,00	116 136 100,00	161 258 500,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	171 200 000,00	130 545 281,00				
022	DEPENSES IMPREVUES	5 000 000,00					
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5 500 000,00	348 780 830,00	5 205 000,00	131 415 256,00	150 317 600,00	15 651 000,00
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS	3 700 000,00					
66	CHARGES FINANCIERES	88 500 000,00	23 600 000,00		480 000,00		
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	12 500 000,00	14 157 440,00		242 990,00	109 900,00	815 000,00
	Restes à réaliser - reports dépenses						
	RECETTES REELLES	3 712 190 464,00	169 326 795,00	968 000,00	19 072 463,00	15 620 160,00	62 857 366,00
	Recettes de l'exercice	3 712 190 464,00	169 326 795,00	968 000,00	19 072 463,00	15 620 160,00	62 857 366,00
013	ATTENUATIONS DE CHARGES		20 080 000,00				
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES		16 432 654,00	784 000,00	16 341 130,00	9 331 700,00	29 707 965,00
73	IMPOTS ET TAXES	2 420 378 947,00	270 000,00		50 000,00		
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 289 791 517,00	2 293 534,00	184 000,00	2 006 503,00	479 000,00	12 534 401,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		128 546 107,00		626 830,00	5 648 660,00	20 490 000,00
76	PRODUITS FINANCIERS		544 500,00			14 300,00	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 020 000,00	1 160 000,00		48 000,00	146 500,00	125 000,00
	Restes à réaliser - reports recettes						
	SOLDE	3 419 590 464,00	-977 011 194,00	-57 217 598,00	-454 723 517,00	-273 405 258,00	-171 585 132,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

VILLE DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET PRIMITIF
IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		A1
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		

FONCTIONNEMENT

5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagements et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL	Chap (1)
1 033 339 219,00	368 702 400,00	35 267 200,00	991 899 269,00	35 101 828,00	4 958 697 399,00	
1 033 339 219,00	368 702 400,00	35 267 200,00	991 899 269,00	35 101 828,00	4 958 697 399,00	
921 501,00	27 113 000,00	7 744 200,00	311 438 009,00	3 861 828,00	707 780 300,00	011
44 941 900,00	292 926 400,00	18 823 000,00	506 306 500,00	21 215 000,00	1 914 178 224,00	012
					301 745 281,00	014
					5 000 000,00	022
987 415 818,00	48 523 000,00	8 700 000,00	157 154 760,00	9 785 000,00	1 868 448 264,00	05
					3 700 000,00	050
					112 580 000,00	06
60 000,00	140 000,00		17 000 000,00	240 000,00	45 265 330,00	07
3 196 046,00	203 100 000,00	193 688 000,00	1 012 039 290,00	17 721 500,00	5 409 780 084,00	
3 196 046,00	203 100 000,00	193 688 000,00	1 012 039 290,00	17 721 500,00	5 409 780 084,00	
					20 080 000,00	013
	77 200 000,00	1 287 000,00	164 310 726,00	8 866 500,00	324 261 675,00	70
			637 631 941,00	220 000,00	3 058 550 888,00	73
3 196 046,00	125 900 000,00	900 000,00	3 930 694,00	140 000,00	1 441 355 695,00	74
		189 500 000,00	202 685 289,00	7 515 000,00	555 011 886,00	75
		1 900 000,00	2 250 640,00	380 000,00	5 089 440,00	76
		101 000,00	1 230 000,00	600 000,00	5 430 500,00	77
-1 030 143 173,00	-165 602 400,00	158 420 800,00	20 140 021,00	-17 380 328,00	451 082 685,00	

PROJET DE DÉLIBÉRATION 2012 DF 99 3^{ème}

Relatif au relèvement des tarifs

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, notamment le Livre III, Titre 1^{er} « Budgets et comptes », chapitre II, article L. 2312-2 et L. 2312-3 ;

Vu l'exposé des motifs de Monsieur le Maire de Paris sur le projet de budget primitif de la Ville de Paris pour 2013 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Bernard GAUDILLERE, au nom de la 1^{ère} commission ;

DÉLIBÈRE

Article unique : Au titre des droits, redevances et produits d'exploitation perçus par la Ville de Paris, à l'exclusion des taxes faisant l'objet d'une délibération particulière, Monsieur le Maire de Paris est autorisé à procéder, par voie d'arrêtés, aux relèvements de tarifs dans la limite maximum de 2 %.

4^{EME} PARTIE – LES ANNEXES

Annexe 1 - Répartition des provisions pour subventions

Délégation	BP Ville 2012	BP Dept 2012	V+D 2012	BP Ville 2013	% 2013 / 2012	BP Dept 2013	% 2013 / 2012	V+D 2013
Budget, finances et SEM	23 700 000	600 000	24 300 000	20 300 000	-14,3%	1 350 000	125,0%	21 650 000
subventions d'équipement	23 400 000	500 000	23 900 000	20 000 000	-14,5%	1 250 000	150,0%	21 250 000
subventions de fonctionnement	300 000	100 000	400 000	300 000	0,0%	100 000	0,0%	400 000
Commerce, artisanat, professions indépendantes et métiers d'art	1 400 000	669 000	2 069 000	1 285 000	-8,2%	50 000	-92,5%	1 335 000
subventions d'équipement	220 000	669 000	889 000	220 000	0,0%	50 000	-92,5%	270 000
subventions de fonctionnement	1 180 000	0	1 180 000	1 065 000	-9,7%	0		1 065 000
Culture (y compris cinéma rattaché au SG)	91 850 000	4 000 000	95 850 000	94 959 000	3,4%	4 000 000	0,0%	98 959 000
subventions d'équipement	2 950 000		2 950 000	4 830 000	63,7%			4 830 000
subventions de fonctionnement	88 900 000	4 000 000	92 900 000	90 129 000	1,4%	4 000 000	0,0%	94 129 000
Démocratie locale et vie associative	750 000	0	750 000	775 000	3,3%	0		775 000
subventions d'équipement	0		0	0				0
subventions de fonctionnement	750 000	0	750 000	750 000	0,0%	0		750 000
subventions exceptionnelles de fonctionnement				25 000		0		25 000
Déplacements, transports et espace public	59 688 500	4 382 783	64 071 283	43 804 680	-26,6%	20 017 439	356,7%	63 822 119
subventions d'équipement	59 258 500	1 000 000	60 258 500	43 346 680	-26,9%	16 567 000	1556,7%	59 913 680
subventions de fonctionnement	430 000	3 382 783	3 812 783	458 000	6,5%	3 450 439	2,0%	3 908 439
Développement durable, environnement et plan climat	760 000	0	760 000	760 000	0,0%	0		760 000
subventions d'équipement			0					0
subventions de fonctionnement	760 000	0	760 000	760 000	0,0%	0		760 000
Droits de l'homme et lutte contre les discriminations	554 000	0	554 000	548 000	-1,1%	0		548 000
subventions d'équipement			0					0
subventions de fonctionnement	554 000	0	554 000	548 000	-1,1%	0		548 000
Eau, assainissement et gestion des canaux	48 000	0	48 000	50 080	4,3%	0		50 080
subventions d'équipement			0					0
subventions de fonctionnement	48 000	0	48 000	50 080	4,3%	0		50 080
Economie sociale et solidaire	0	650 000	700 000	0		1 262 000	94,2%	1 262 000
subventions d'équipement		250 000	250 000			350 000	40,0%	350 000
subventions de fonctionnement	0	450 000	450 000	0		912 000	102,7%	912 000

Annexe 1 - Répartition des provisions pour subventions

Délégation	BP Ville 2012	BP Dept 2012	V+D 2012	BP Ville 2013	% 2013 / 2012	BP Dept 2013	% 2013 / 2012	V+D 2013
Égalité femmes / hommes - planification familiale	895 000	183 000	1 078 000	895 000	0,0%	183 000	0,0%	1 078 000
subventions d'équipement			0					0
subventions de fonctionnement	895 000	183 000	1 078 000	895 000	0,0%	183 000	0,0%	1 078 000
Emploi, développement économique et attractivité internationale	2 740 000	5 200 000	7 940 000	4 360 000	59,1%	8 280 000	59,2%	12 640 000
subventions d'équipement		470 000	470 000			1 860 000	295,7%	1 860 000
subventions de fonctionnement	2 740 000	4 730 000	7 470 000	4 360 000	59,1%	6 420 000	35,7%	10 780 000
Espaces verts	129 500	0	129 500	129 500	0,0%	0		129 500
subventions d'équipement			0					0
subventions de fonctionnement	129 500	0	129 500	129 500	0,0%	0		129 500
Innovation, recherche et universités	29 770 000	16 050 000	45 820 000	36 350 000	22,1%	24 500 000	52,6%	60 850 000
subventions d'équipement	3 580 000	12 350 000	15 930 000	10 050 000	180,7%	20 900 000	69,2%	30 950 000
subventions de fonctionnement	26 190 000	3 700 000	29 890 000	26 300 000	0,4%	3 600 000	-2,7%	29 900 000
Intégration et étrangers non communautaires	805 000	30 000	835 000	785 000	-2,5%	30 000	0,0%	815 000
subventions d'équipement			0					0
subventions de fonctionnement	805 000	30 000	835 000	785 000	-2,5%	30 000	0,0%	815 000
Jeunesse	10 333 600	3 300 000	13 653 600	2 335 000	-77,4%	456 000	-86,2%	2 791 000
subventions d'équipement	8 033 600	120 000	8 153 600	35 000	-99,6%	200 000	66,7%	235 000
subventions de fonctionnement	2 300 000	3 200 000	5 500 000	2 300 000	0,0%	256 000	-92,0%	2 556 000
Logement	299 705 000	101 800 000	401 505 000	318 350 000	6,2%	107 640 000	5,7%	425 990 000
subventions d'équipement	295 000 000	101 800 000	396 800 000	314 000 000	6,4%	107 640 000	5,7%	421 640 000
subventions de fonctionnement	4 705 000	0	4 705 000	4 350 000	-7,5%	0		4 350 000
Marchés, bureau des temps et accueil des usagers	0	0	0	0		0		0
subventions d'équipement			0					0
subventions de fonctionnement	0	0	0	0		0		0

Annexe 1 - Répartition des provisions pour subventions

Délégation	BP Ville 2012	BP Dept 2012	V+D 2012	BP Ville 2013	% 2013 / 2012	BP Dept 2013	% 2013 / 2012	V+D 2013
Mémoire et monde combattant	805 000	0	805 000	785 000	-2,5%	0		785 000
subventions d'équipement			0					0
subventions de fonctionnement	805 000	0	805 000	785 000	-2,5%	0		785 000
Organisation et fonctionnement du Conseil ; Propreté et traitement des déchets	2 148 098	2 210 000	4 358 098	2 095 180	-2,5%	2 160 000	-2,3%	4 255 180
subventions d'équipement			0					0
subventions de fonctionnement	2 148 098	2 210 000	4 358 098	2 095 180	-2,5%	2 160 000	-2,3%	4 255 180
"Paris Métropole", relation avec les collectivités et territoires d'Ile	568 000	11 000	579 000	568 000	0,0%	0	-100,0%	568 000
subventions d'équipement			0					0
subventions de fonctionnement	568 000	11 000	579 000	568 000	0,0%	0	-100,0%	568 000
Patrimoine	2 650 000	0	2 650 000	2 650 000	0,0%	0		2 650 000
subventions d'équipement	250 000		250 000	250 000	0,0%			250 000
subventions de fonctionnement	2 400 000	0	2 400 000	2 400 000	0,0%	0		2 400 000
Personnes en situation de handicap	250 000	3 285 013	3 535 013	250 000	0,0%	2 475 000	-24,7%	2 725 000
subventions d'équipement		2 310 013	2 310 013			1 500 000	-35,1%	1 500 000
subventions de fonctionnement	250 000	975 000	1 225 000	250 000	0,0%	975 000	0,0%	1 225 000
Petite enfance	46 300 000	533 185	46 833 185	51 620 656	11,5%	432 750	-18,8%	52 053 406
subventions d'équipement	5 000 000	533 185	5 533 185	5 920 656	18,4%	432 750	-18,8%	6 353 406
subventions de fonctionnement	41 300 000	0	41 300 000	45 700 000	10,7%	0		45 700 000
Politique de la Ville et engagement solidaire	2 963 500	0	2 963 500	3 964 000	33,8%	0		3 964 000
subventions d'équipement			0					0
subventions de fonctionnement	2 963 500	0	2 963 500	3 964 000	33,8%	0		3 964 000
Protection de l'enfance et prévention spécialisée	0	945 000	945 000	0		1 370 000	45,0%	1 370 000
subventions d'équipement		850 000	850 000			1 300 000	52,9%	1 300 000
subventions de fonctionnement	0	95 000	95 000	0		70 000	-26,3%	70 000

Annexe 1 - Répartition des provisions pour subventions

Délégation	BP Ville 2012	BP Dept 2012	V+D 2012	BP Ville 2013	% 2013 / 2012	BP Dept 2013	% 2013 / 2012	V+D 2013
Relations internationales, affaires européennes et francophonie	4 850 000	0	4 850 000	4 603 000	-5,1%	0		4 603 000
subventions d'équipement			0					0
subventions de fonctionnement	4 850 000	0	4 850 000	4 603 000	-5,1%	0		4 603 000
subventions exceptionnelles de fonctionnement				360 000		0		360 000
Qualité des services publics municipaux, accueil des usagers et bureau des temps	175 000	0	175 000	175 000	0,0%	0		175 000
subventions d'équipement			0					0
subventions de fonctionnement	175 000	0	175 000	175 000	0,0%	0		175 000
Ressources humaines, administration générale, et relation avec les mairies d'arrondissement	18 766 308	2 112 000	20 878 308	19 115 650	1,9%	2 277 000	7,8%	21 392 650
subventions d'équipement	300 000		300 000	540 000	80,0%			540 000
subventions de fonctionnement	18 466 308	2 112 000	20 578 308	18 575 650	0,6%	2 277 000	7,8%	20 852 650
Santé publique et relations avec l'AP/HP	0	7 042 000	7 042 000	0		7 955 000	13,0%	7 955 000
subventions d'équipement		782 000	782 000			1 560 000	99,5%	1 560 000
subventions de fonctionnement	0	6 260 000	6 260 000	0		6 395 000	2,2%	6 395 000
Sécurité et prévention	7 245 000	0	7 245 000	6 220 000	-14,1%	0		6 220 000
subventions d'équipement	450 000		450 000	450 000	0,0%			450 000
subventions de fonctionnement	6 795 000	0	6 795 000	5 770 000	-15,1%	0		5 770 000
Séniors et lien intergénérationnel	0	10 606 163	10 611 163	0		9 590 000	-9,6%	9 590 000
subventions d'équipement		9 921 163	9 921 163			8 900 000	-10,3%	8 900 000
subventions de fonctionnement	0	690 000	690 000	0		690 000	0,0%	690 000
Solidarité, famille et lutte contre l'exclusion	940 000	4 020 514	4 960 514	1 073 000	14,1%	6 109 906	52,0%	7 182 906
subventions d'équipement	0	120 514	120 514	0		100 000	-17,0%	100 000
subventions de fonctionnement	940 000	3 900 000	4 840 000	1 073 000	14,1%	6 009 906	54,1%	7 082 906
Sports	10 327 000	1 870 000	12 197 000	11 426 000	10,6%	1 500 000	-19,8%	12 926 000
subventions d'équipement	60 000	1 870 000	1 930 000	60 000	0,0%	1 500 000	-19,8%	1 560 000
subventions de fonctionnement	9 817 000	0	9 817 000	10 916 000	11,2%	0		10 916 000
subventions exceptionnelles de fonctionnement	450 000	0	450 000	450 000	0,0%	0		450 000

Annexe 1 - Répartition des provisions pour subventions

Délégation	BP Ville 2012	BP Dept 2012	V+D 2012	BP Ville 2013	% 2013 / 2012	BP Dept 2013	% 2013 / 2012	V+D 2013
Tourisme et nouveaux médias locaux	7 260 000	180 000	7 440 000	7 160 000	-1,4%	180 000	0,0%	7 340 000
subventions d'équipement			0					0
subventions de fonctionnement	7 260 000	180 000	7 440 000	7 160 000	-1,4%	180 000	0,0%	7 340 000
Urbanisme et architecture	14 640 000	1 009 000	15 649 000	27 678 000	89,1%	1 009 000	0,0%	28 687 000
subventions d'équipement	80 000		80 000	13 118 000	16297,5%			13 118 000
subventions de fonctionnement	8 060 000	1 009 000	9 069 000	8 060 000	0,0%	1 009 000	0,0%	9 069 000
subventions exceptionnelles de fonctionnement	6 500 000	0	6 500 000	6 500 000	0,0%	0		6 500 000
Vie étudiante	4 090 000	2 800 000	6 890 000	4 011 000	-1,9%	4 800 000	71,4%	8 811 000
subventions d'équipement		2 800 000	2 800 000			4 800 000	71,4%	4 800 000
subventions de fonctionnement	4 090 000	0	4 090 000	4 011 000	-1,9%	0		4 011 000
Vie scolaire et réussite éducative	73 609 730	7 602 500	81 212 230	75 566 164	2,7%	6 968 500	-8,3%	82 534 664
subventions d'équipement	30 000	4 013 000	4 043 000	30 000	0,0%	3 381 000	-15,7%	3 411 000
subventions de fonctionnement	73 579 730	3 589 500	77 169 230	75 536 164	2,7%	3 587 500	-0,1%	79 123 664
Divers	404 500	0	404 500	404 500	0,0%	0		404 500
* outre-mer	154 500	0	154 500	154 500	0,0%	0		154 500
* aide aux victimes de guerres et de sinistres	250 000	0	250 000	250 000	0,0%	0		250 000
* domaine historique	0	0	0	0		0		0

subventions d'équipement	398 612 100	140 358 875	538 970 975	412 850 336	3,6%	172 290 750	22,8%	585 141 086
subventions de fonctionnement	315 558 636	40 807 283	356 190 919	325 226 074	3,1%	42 304 845	3,7%	367 355 919
subventions exceptionnelles de fonctionnement	6 950 000	0	6 950 000	7 335 000	5,5%	0		7 335 000
TOTAL	721 120 736	181 091 158	902 211 894	745 411 410	3,4%	214 595 595	18,5%	960 007 005

ANNEXE 2

Dépenses de personnel pour 2013

Cette annexe facultative, traditionnellement jointe au rapport budgétaire, présente les dépenses liées aux rémunérations des personnels et aux charges afférentes. Ces dépenses sont retracées pour les agents permanents et non permanents directement employés par la Ville de Paris.

Cette annexe ne comprend pas les autres catégories de dépenses classées au chapitre 012 « charges de personnel ».

Les crédits de personnel proprement dits peuvent être répartis en deux catégories : les personnels mis à disposition d'autres collectivités, dont les montants inscrits à la Ville pour 2013 s'élèvent à 9,9 M€ (dépenses ensuite remboursés à la Ville) et les dépenses des personnels municipaux qui représentent 1 875,92 M€

Les deux tableaux suivants retracent les crédits respectivement affectés à ces deux catégories en 2012, au regard de chaque secteur ou direction.

PERSONNEL MIS À DISPOSITION D'AUTRES COLLECTIVITES

Service	BP 2013
IIBRBS	833 400
SIAAP	9 080 900
Total général	9 914 300

PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX

Direction	BP 2013
Cabinet du Maire	10 950 000
DA	11 677 000
DAC	116 100 100
DAJ	3 730 900
DASCO	342 777 800
DASES	44 941 900
DDEEES	21 215 000
DEVE	149 242 300
DF	17 053 900
DFPE	291 176 400
DICOM	10 745 700
DILT	37 725 400
DJS	106 804 600
DLH	18 823 000
DPA	68 827 300
DPE	264 663 500
DPP	43 395 500
DPVI	4 606 200
DRH	75 100 824
DSTI	19 660 700
DU	30 197 700
DUCT	76 329 300
DVD	69 800 200
IG	5 172 400
SG	14 600 200
Conseil de Paris	20 606 100
Total général	1 875 923 924